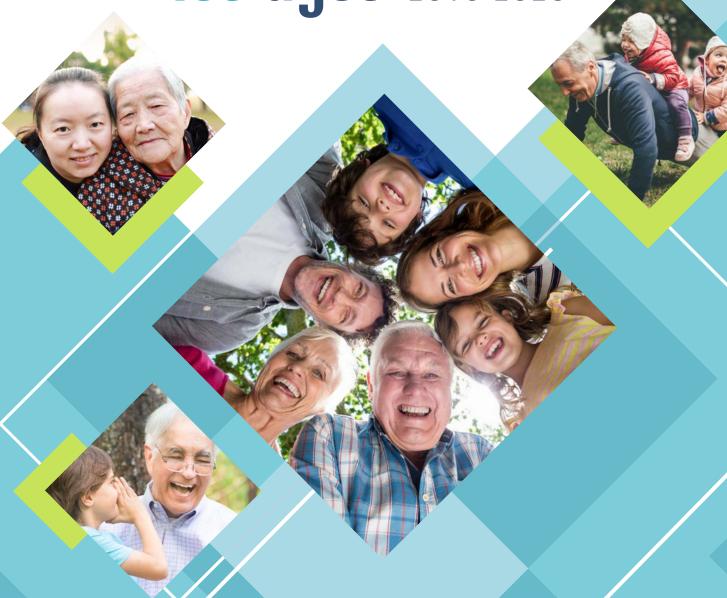
Au cœur du plan économique









Rédaction et coordination

Secrétariat aux aînés du ministère de la Famille

Christian Barrette, sous-ministre adjoint aux Aînés Sabrina Marino, directrice du vieillissement actif p. i. Chantal Ste-Marie, adjointe exécutive Louis Savard, conseiller Valérie Gélinas, conseillère Francis Dubois, conseiller Stéphanie Delisle, adjointe exécutive

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Lyne Jobin, sous-ministre adjointe à la Direction générale des services sociaux Natalie Rosebush, directrice générale adjointe des services sociaux et des services aux aînés

Vincent Defoy, directeur des orientations des services aux aînés Mélanie Kavanagh, directrice du soutien à domicile Marie-France Hallé, adjointe exécutive Nathalie Tremblay, adjointe exécutive

Édition

Direction des communications du ministère de la Famille

Ce document est accessible à l'adresse vieilliretvivreensemble.gouv.qc.ca

Le genre masculin utilisé dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes.

ISBN 978-2-550-81535-8 (imprimé)

ISBN 978-2-550-81536-5 (pdf)

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2018

© Gouvernement du Québec, 2018

Avant-propos

Le Québec affiche un accroissement rapide de sa population vieillissante. Selon les données les plus récentes, il compte plus de 1,5 million de personnes âgées de 65 ans et plus. Présentement, une personne sur six fait partie de cette catégorie d'âge et en 2031, ce sera une personne sur quatre.

Bien que le nombre de personnes aînées soit élevé, c'est surtout l'augmentation de leur proportion au sein de la population qui caractérise l'ampleur du phénomène au Québec. Il est attribuable principalement à trois causes : la diminution du taux de natalité, l'augmentation de l'espérance de vie après 65 ans et le poids démographique important de la cohorte de baby-boomers.

Depuis les années 1970, le nombre des naissances n'a jamais atteint le seuil de remplacement des générations. Pour les pays développés, l'indice synthétique de fécondité optimal est estimé à 2,1 enfants par femme. En 2016 au Québec, cet indice atteignait 1,59 enfant par femme.

En parallèle, l'amélioration des conditions de vie, les progrès de la médecine et l'accès à l'éducation font en sorte que l'espérance de vie est en hausse constante. D'ailleurs, les personnes qui atteignent aujourd'hui l'âge de 65 ans peuvent espérer vivre en moyenne 21 ans de plus, soit 6 années de plus qu'il y a 40 ans. Aujourd'hui, le Québec occupe le troisième rang des provinces canadiennes, derrière la Colombie-Britannique et l'Ontario, et il figure parmi les endroits dans le monde où l'espérance de vie est la plus élevée.

Enfin, l'arrivée à l'âge de 65 ans de la cohorte importante des babyboomers, constituée des personnes nées entre 1946 et 1965, contribue à accentuer les changements sociaux résultant du vieillissement accru d'une population composée de femmes et d'hommes appelés à vivre plus longtemps et en meilleure santé que ceux des générations qui les ont précédés. Désireuses de mener une vie active et autonome le plus longtemps possible, de plus en plus de personnes aînées vieillissent en bonne santé et maintiennent leur participation au marché du travail. Alors que le taux d'emploi des personnes de 60 ans et plus était de 10,3 % en 1997, il se situait à 20,1 % en 2017. D'autres s'engagent bénévolement, et ce, pendant plusieurs années après leur retraite. Que ce soit pour vivre de nouvelles expériences, pour trouver des occasions de faire une différence ou simplement pour relever des défis personnels, elles apportent une contribution précieuse à la société québécoise.

Par ailleurs, les aînés d'aujourd'hui ne forment pas un groupe homogène. En effet, ils se caractérisent notamment par la multiplication de leurs expériences, de leurs parcours de vie et des environnements dans lesquels ils évoluent. Leurs besoins sont appelés à se transformer avec l'âge et en fonction de leur état de santé.

Ces changements démographiques comportent leur lot de défis, tant pour le gouvernement que pour la société québécoise. Ils appellent à l'action concertée pour favoriser le vieillissement actif et ainsi instaurer les meilleures conditions possible afin que les personnes aînées demeurent dans leur milieu de vie et contribuent pleinement au développement économique, social et culturel du Québec.

Remerciements

Le plan d'action 2018-2023 *Un Québec pour tous les âges* est le fruit de la réflexion et de la collaboration de plusieurs acteurs et partenaires des milieux gouvernementaux, communautaires et universitaires. Le Secrétariat aux aînés du ministère de la Famille et le ministère de la Santé et des Services sociaux tiennent particulièrement à remercier toutes les personnes et tous les organismes qui ont proposé des solutions pour améliorer les conditions de vie des aînés, ainsi que les représentants des ministères et organismes gouvernementaux qui se sont investis dans l'élaboration de mesures de qualité répondant aux besoins exprimés.

Liste des abréviations et des sigles

ADS

Analyse différenciée selon les sexes

APPUI

L'Appui pour les proches aidants d'aînés

AQG

Association québécoise de gérontologie

AQPS

Association québécoise de prévention du suicide

BNQ

Bureau de normalisation du Québec

CAMF

Carrefour action municipale et famille

CAVAC

Centres d'aide aux victimes d'actes criminels

CdRV

Centre de recherche sur le vieillissement du CIUSSS de l'Estrie-CHUS

CEVQ

Centre d'excellence sur le vieillissement de Québec

CHSLD

Centres d'hébergement et de soins de longue durée

CHUS

Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke

CISSS

Centre intégré de santé et de services sociaux

CIUSSS

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux

CJP

Centres de justice de proximité

CLIPP

Centre de liaison sur l'intervention et la prévention psychosociales

CERSSPL-UL

Centre de recherche sur les soins et services de première ligne

CTRCAQ

Conférence des Tables régionales de concertation des aînés du Québec

EESAD

Entreprises d'économie sociale en aide à domicile

ENAP

École nationale d'administration publique

FAMILLE

Ministère de la Famille

FAMILLE-SA

Ministère de la Famille-Secrétariat aux aînés

FQCCL

Fédération québécoise des centres communautaires de loisir

FRQSC

Fonds de recherche du Québec – Société et culture

GMF

Groupe de médecine familiale

INSPQ

Institut national de santé publique du Québec

ITMAV

Initiatives de travail de milieu auprès des aînés en situation de vulnérabilité

IVPSA

Institut sur le vieillissement et la participation sociale des aînés

LGBT

Lesbiennes, gais, bisexuels, transsexuels et transgenres

MADA

Municipalité amie des aînés

MAMOT

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

MCC

Ministère de la Culture et des Communications

MCE

Ministère du Conseil exécutif

MEDTEQ

Consortium industriel de recherche et d'innovation en technologies médicales du Québec

MEES

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

MESI

Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation

MFQ

Ministère des Finances du Québec

MGP

Maison des grands-parents

MIDI

Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion

MJQ

Ministère de la Justice du Québec

MO

Ministères et organismes gouvernementaux

MRC

Municipalité régionale de comté

MSP

Ministère de la Sécurité publique

MSSS

Ministère de la Santé et des Services sociaux

MTESS

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

MTMDET

Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

OMS

Organisation mondiale de la santé

OPC

Office de la protection du consommateur

OPHQ

Office des personnes handicapées du Québec

OSBL

Organisme sans but lucratif

PAM

Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes aînées

PIED

Programme intégré d'équilibre dynamique

QADA

Québec ami des aînés

RABQ

Réseau de l'action bénévole du Québec

RACQ

Regroupement des Auberges du cœur du Québec

RAMQ

Régie de l'assurance maladie du Québec

RBQ

Régie du bâtiment du Québec

RLC

Régie du logement du Québec

RPA

Résidence privée pour aînés

RUIS

Réseau universitaire intégré de santé

SAAQ

Société de l'assurance automobile du Québec

SAJ

Secrétariat à la jeunesse

SCC

Société canadienne du cancer

SCF

Secrétariat à la condition féminine

SHQ

Société d'habitation du Québec

SQRI

Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation

TIESS

Territoires innovants en économie sociale et solidaire

TRCA

Table régionale de concertation des aînés

UL

Université Laval

WE

Vieillir et vivre ensemble



Message du premier ministre



L'amélioration des conditions de vie, le progrès de la médecine et l'accès à l'éducation font en sorte que l'espérance de vie des Québécoises et des Québécois est en hausse constante. Ces changements démographiques ont une influence sur notre société. C'est pourquoi, en 2012, nous avons lancé une première politique accompagnée d'un plan d'action pour mieux répondre aux besoins des aînés : Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec. Il s'agissait de reconnaître l'importante contribution des aînés au développement de notre société et de leur donner tous les moyens nécessaires pour continuer à bâtir le Québec.

Les retombées de cette première politique sont importantes. Le Québec est aujourd'hui considéré, par l'Organisation mondiale de la santé, comme un leader à l'échelle internationale dans l'application de la démarche Municipalité amie des aînés, et cela, grâce à l'engagement de près de 900 municipalités et municipalités régionales de comté regroupant plus de 91 % de la population québécoise. De plus, grâce aux investissements consentis depuis 2012, plus d'un millier de projets locaux, régionaux et nationaux ont été menés par nombre d'organisations reconnues pour leur dynamisme.

Le travail amorcé doit se poursuivre. Ainsi, le plan d'action 2018-2023 Un Québec pour tous les âges ne s'inscrit pas dans la simple continuité des actions menées par le gouvernement du Québec dans le cadre du premier plan d'action 2012-2017, mais il innove en vue d'encourager la participation sociale des aînés, de valoriser leur contribution et d'améliorer leurs conditions de vie, en particulier pour les plus vulnérables d'entre eux, ainsi que de permettre à ceux qui le souhaitent de demeurer chez eux le plus longtemps possible.

Ensemble, nous bâtissons un Québec toujours plus ouvert et inclusif, où toutes les générations ont leur place et peuvent s'épanouir.

Philippe Couillard
Premier ministre

Message de la ministre responsable des Aînés et de la Lutte contre l'intimidation



Au Québec, les aînés expriment des aspirations communes. Ils souhaitent vieillir en demeurant actifs et autonomes, chez eux, dans leur communauté, le plus longtemps possible. Plus encore, ils veulent être considérés comme parties prenantes d'une société ouverte et inclusive à tous les âges de la vie.

Au fil des ans, l'État québécois a consacré des ressources importantes à leur bien-être, notamment par des mesures fiscales pour les soutenir à domicile, par des interventions en santé et en services sociaux, par des projets en matière d'habitation ou encore par des interventions auprès des personnes aînées en situation de vulnérabilité. Mais il fallait faire davantage devant les défis nombreux associés aux changements démographiques.

Nous sommes fiers de vous présenter le plan d'action 2018-2023 Un Québec pour tous les âges. Ce plan va plus loin que le précédent et permet de mieux répondre aux aspirations des aînés du Québec. Il contribuera à faire du Québec une société qui sait reconnaître le désir légitime des personnes aînées de mener une vie active et autonome le plus longtemps possible et qui leur assure la sécurité et l'accès aux soins et services adaptés pouvant leur être nécessaires tout au long de leur parcours de vie.

Les années passées ont révélé que les composantes de la société québécoise étaient résolument en action pour encourager la participation sociale des personnes aînées. Plus encore, au cours des dernières années, l'État québécois lui-même a pris un virage notable dans ses démarches en faveur des aînés. Ainsi, nombre d'initiatives prévues au plan d'action 2012-2017 sont maintenant intégrées aux activités courantes des ministères et des organismes publics, pour des interventions encore plus soutenues et profitables à long terme pour notre société.

Les objectifs visés d'ici 2023 reflètent les préoccupations sociétales actuelles à l'endroit des personnes aînées; ils consistent à consolider les interventions actuelles et à en développer de nouvelles. Entre autres, nous entendons mettre en valeur et encourager la contribution des aînés à la société québécoise, poursuivre le soutien au milieu municipal et aux

organisations, assurer des services et des soins de santé de même que des services sociaux qui répondent aux besoins des aînés, et appuyer les proches aidants d'aînés.

Depuis 2012, la politique québécoise à l'égard du vieillissement actif a agi comme un véritable catalyseur, assurant que cette volonté collective de bâtir une société pour tous les âges puisse s'incarner au présent dans des gestes concrets pour préparer l'avenir.

C'est par l'union de nos forces et en regardant toutes et tous dans la même direction que nous pourrons vieillir et vivre ensemble dans un Québec pour tous les âges.

Francine Charbonneau

La ministre responsable des Aînés et de la Lutte contre l'intimidation

2 cleer





Nous vivons aujourd'hui plus longtemps et en meilleure santé que les générations qui nous ont précédés. La société québécoise est ainsi appelée à innover pour relever les nombreux défis associés au vieillissement de la population. Cette réalité, à laquelle font face la plupart des pays occidentaux, constitue un défi de taille pour notre réseau de la santé et des services sociaux, entre autres, en raison de la hausse de la demande de soins et de services qui en résultera.

La santé, la sécurité et le bien-être des aînés sont une préoccupation constante et une priorité pour notre gouvernement. Nous sommes attentifs à la réalité des aînés et souhaitons leur donner les soins et les services les plus appropriés, en temps opportun. Nous avons à cœur de leur offrir des milieux de vie et des environnements de soins sécuritaires et bienveillants, qui respectent leur dignité et leurs valeurs.

Plusieurs mesures de ce plan d'action concernant la santé et les services sociaux s'inscrivent dans la foulée des efforts des dernières années visant à répondre aux besoins grandissants et évolutifs des aînés et de leurs proches aidants. Ces actions reposent principalement sur l'amélioration continue en matière de santé et des services sociaux destinés aux aînés et sur la mise en place de conditions propices à promouvoir leur santé et les saines habitudes de vie, à soutenir leur autonomie et à contribuer à leur bien-être. Parmi les mesures du plan d'action, une place importante est faite à la reconnaissance du rôle des proches aidants, à leur apport essentiel ainsi qu'au soutien qui peut leur être apporté.

Ce plan d'action 2018-2023 *Un Québec pour tous les âges* pavera ainsi la voie à la réalisation et au respect des objectifs que le Québec s'est fixés. Il démontre l'engagement du gouvernement du Québec à mobiliser ses ressources et ses partenaires à l'égard des aînés, notamment pour

continuer de mettre en valeur et d'encourager la contribution de ces personnes à la société québécoise. Sa vision concertée démontre l'enthousiasme des organisations à emboîter le pas à nos efforts afin de continuer à faire du Québec un endroit où il fait bon vieillir.

Gaétan Barrette

Le ministre de la Santé et des Services sociaux



Table des matières

QUELQUES STATISTIQUES SUR LES AINES AU QUEBEC	10
INTRODUCTION	19
LE LEADERSHIP DU QUÉBEC EN MATIÈRE DE VIEILLISSEMENT ACTIF	2
PLAN D'ACTION 2018-2023 UN QUÉBEC POUR TOUS LES ÂGES	32
ORIENTATION 1 PARTICIPER DANS SA COMMUNAUTÉ	36
CHOIX STRATÉGIQUES	
 Mettre en valeur et soutenir l'engagement citoyen, social et professionnel des personnes aînées 	37
2 : Soutenir la participation des personnes aînées à la vie sociale et récréative	42
3 : Encourager la solidarité et le dialogue intergénérationnels	4
4 : Faciliter l'accessibilité à l'information	48
ORIENTATION 2 VIVRE EN SANTÉ DANS SA COMMUNAUTÉ	52
CHOIX STRATÉGIQUES	
5 : Reconnaître, accompagner et soutenir les proches aidants d'aînés	50
6 : Promouvoir la santé et améliorer la qualité de vie des aînés	57
7: Adapter les pratiques, les services et les stratégies d'intervention aux besoins des aînés	60
ORIENTATION 3 CRÉER DES ENVIRONNEMENTS SAINS, SÉCURITAIRES ET ACCUEILLANTS DANS SA COMMUNAUTÉ	64
CHOIX STRATÉGIQUES	
8 : Soutenir les communautés dans leur adaptation au vieillissement de la population	6
9: Rendre les milieux de vie et les habitations adaptables, accessibles et sécuritaires pour les aînés	7
10 : Assurer la mobilité des aînés	76
11 : Favoriser le sentiment de sécurité et le respect des droits des aînés	79
RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES	81
MÉCANISMES DE SUIVI, DE CONCERTATION ET D'ÉVALUATION	83
CONCLUSION	84
ANNEXES	85
RÉFÉRENCES	101

Quelques statistiques sur les aînés au Québec

PROPORTION DES AÎNÉS DE 65 ANS ET PLUS AU QUÉBEC

1961 : 5,8 % **2017 :** 18,5 % **2031 :** 25,2 % **P 2061 :** 28,5 % **P**

NOMBRE DE PERSONNES CENTENAIRES

2017: 1 700 (dont 91 % de femmes)

2036: 7 000^p **2061**: 33 600^p

ESPÉRANCE DE VIE EN 2017

À la naissance : Femme : 84,5 ans Homme : 80,6 ans À 65 ans : Femme : 22,4 ans Homme : 19,6 ans

LES FEMMES ÂGÉES, PLUS NOMBREUSES ET MOINS FORTUNÉES

- 55 % des personnes âgées de 65 ans et plus sont des femmes.
- Le revenu moyen disponible des femmes aînées correspond à 70,4 % du revenu moyen des hommes aînés, soit 24 100 \$ pour les femmes et 34 300 \$ pour les hommes.

LE DÉPART À LA RETRAITE

 L'âge moyen du départ à la retraite est de 63,1 ans pour les hommes et de 61,4 ans pour les femmes.

p: projection

LE BÉNÉVOLAT AU CŒUR DE LA PARTICIPATION SOCIALE

- Les bénévoles de 55 ans et plus ont consacré 105,8 millions d'heures au bénévolat en 2013, au Québec.
- Les bénévoles de 55 ans et plus représentent un peu plus du quart des bénévoles au Québec.
- Les principales motivations à faire du bénévolat pour les 55 ans et plus sont, en ordre, contribuer à la communauté, mettre à profit ses compétences et son expérience, être personnellement touché par la cause que soutient l'organisme et améliorer son bien-être ou sa santé.

DES TRAVAILLEURS EXPÉRIMENTÉS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

- Le taux d'activité des personnes âgées de 60 ans et plus se situe à 28 % pour les hommes et à 16 % pour les femmes.
- Le taux d'emploi des personnes de 60 ans et plus était de 10,3 % en 1997, il se situait à 20,1 % en 2017.

LA PROPORTION D'AÎNÉS PLUS GRANDE DANS LES PETITES MUNICIPALITÉS

- Les municipalités de moins de 1 000 habitants (49 % des municipalités) ont la plus forte proportion d'aînés (22,1 %) et la plus faible proportion de jeunes (19,6 %).
- Les régions de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et du Bas-Saint-Laurent ont la plus forte proportion d'aînés: une personne sur deux est âgée de 50 ans et plus.

VIEILLIR CHEZ SOI, LE PREMIER CHOIX

- La majorité des aînés québécois vieillissent actuellement chez eux :
 - Un peu plus de 96 % des aînés sont propriétaires de leur domicile ou locataires d'un logement, notamment dans les résidences privées pour aînés (RPA), les coopératives et les organismes sans but lucratif (OSBL) d'habitation.
 - Le taux d'hébergement de longue durée, soit dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), des personnes âgées de 65 ans et plus est inférieur à 3 %.

L'AUTOMOBILE, PRINCIPAL MODE DE TRANSPORT DES AÎNÉS

- Le nombre de titulaires de permis de conduire âgés de 65 ans et plus ne cesse d'augmenter :
 - De 1978 à 2016, ce nombre est passé de 152 000 à plus d'un million.
 - Il est estimé qu'en 2030, les aînés titulaires de permis seront 1,5 million.
- Bien que nombreux, les conducteurs âgés de 65 ans et plus constituent le groupe d'âge causant le moins d'accidents de la route avec dommages corporels.

BOUGER POUR RESTER ACTIF ET EN SANTÉ

- Un peu plus de la moitié (54,5 %) des personnes âgées de 65 ans et plus pratiquent, durant leurs loisirs, une activité physique de 30 minutes d'intensité modérée au moins quatre fois par semaine.
- Les personnes âgées de 65 ans et plus vivant en milieu urbain sont proportionnellement plus nombreuses à pratiquer une activité physique de 30 minutes au moins quatre fois par semaine dans leurs loisirs que celles vivant en milieu rural (56,9 % contre 46,2 %).

QUELQUES DONNÉES SUR LES PROCHES AIDANTS D'AÎNÉS

- 55 % des proches aidants d'aînés sont âgés de 45 à 64 ans, et la plupart sont des femmes.
- 64 % des proches aidants d'aînés consacrent cinq heures par semaine ou moins à la personne aidée.
- Plus de 20 % des proches aidants d'aînés fournissent de l'aide et de l'accompagnement à la personne aidée plus de dix heures par semaine.
- Le transport (80 %), la préparation des repas (49 %) et l'entretien du domicile (44 %) sont les types de soutien les plus souvent offerts par les proches aidants d'aînés.
- Plus de la moitié (56 %) des proches aidants d'aînés occupent un emploi.
- Près d'un proche aidant d'aînés sur deux (42 %) affirme ressentir du stress en lien avec ses responsabilités d'aidant.

Pour de plus amples renseignements sur la situation des aînés au Québec, consultez Les aînés du Québec, quelques données récentes sur le site Web du ministère de la Famille.

Introduction

En 2012, le gouvernement du Québec lançait la politique Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec.

Cette politique reconnaît le pouvoir d'agir des communautés devant les transformations sociétales liées au vieillissement de la population, en vue de faire du Québec une société inclusive à tous les âges de la vie.

Elle s'inspire de la vision du vieillissement actif prônée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), en vue de favoriser la participation sociale des personnes aînées dans la communauté, de leur permettre d'y vieillir en santé et de créer des environnements sains, sécuritaires et accueillants à leur égard. Elle répond également au désir de ces personnes d'être considérées comme partie prenante de la société, leur contribution étant essentielle au développement social, culturel et économique du Québec.

Le plan d'action 2018-2023 *Un Québec pour tous les âges* va plus loin que les actions menées par le gouvernement du Québec dans le cadre du premier plan d'action 2012-2017. Il innove en vue d'encourager la participation sociale des aînés et de valoriser leur contribution, d'améliorer leurs conditions de vie, en particulier pour les plus vulnérables d'entre eux, ainsi que de permettre à ceux qui le souhaitent de demeurer chez eux le plus longtemps possible.

Ainsi, dans le cadre d'une stratégie partenariale, le gouvernement du Québec maintiendra sa collaboration avec les différents paliers d'intervention, qu'ils soient locaux, régionaux ou nationaux. Il veillera à respecter la diversité des personnes ainsi que les particularités des régions et des communautés rurales et urbaines. Il continuera également d'encourager la participation des personnes aînées à l'amélioration des structures, des programmes et des services les concernant. Enfin, il s'appuiera sur le développement des connaissances et de la recherche.

L'approche du gouvernement du Québec en matière de vieillissement actif et les ressources qu'il y consacre dans le cadre de ses responsabilités se veulent autant de leviers pour édifier une société où règne l'équité intergénérationnelle, où l'âge n'est pas un frein et où les personnes aînées peuvent se sentir respectées, engagées et reconnues.

Le Secrétariat aux aînés du ministère de la Famille et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) sont les deux instances responsables de coordonner la politique gouvernementale et d'assurer la mise en œuvre des plans d'action qui en découlent.

Une approche concertée

L'élaboration du plan d'action 2018-2023 *Un Québec pour tous les âges* a été précédée de consultations menées auprès d'organismes non gouvernementaux préoccupés par les conditions de vie des personnes aînées de même qu'auprès de la population. Ces consultations, tenues en 2017, ont permis de prendre en compte les préoccupations exprimées, en vue de planifier les initiatives à réaliser d'ici 2023.

Ainsi, un forum a donné le coup d'envoi à cette démarche, en réunissant plus de 200 représentants d'organismes et des experts désireux de favoriser la participation pleine et entière des personnes aînées à la vie des communautés du Québec.

Le gouvernement du Québec encourage le vieillissement actif en vue d'optimiser les possibilités de bonne santé, de participation sociale et de sécurité, pour accroître la qualité de vie pendant la vieillesse.

Pour y parvenir, il instaure les conditions favorables aux personnes aînées pour qu'elles puissent développer leur plein potentiel et participer dans leur communauté, en fonction de leurs besoins, de leurs capacités et de leurs préférences.

De plus, il favorise l'accès à la protection et aux soins adaptés pouvant leur être nécessaires. Par la suite, un sondage en ligne a permis de connaître l'opinion de la population sur les thèmes pouvant orienter les interventions gouvernementales des cinq prochaines années, afin d'adapter le Québec au vieillissement rapide de sa population.

De plus, près d'une centaine d'organisations ont été invitées à produire un mémoire faisant état de leurs recommandations. De ce nombre, une trentaine de partenaires ont eu l'occasion d'exprimer de vive voix leur point de vue à l'occasion d'une journée de consultation particulière.

Tout au long de ces consultations, des représentants de plusieurs ministères et organismes publics concernés ont été présents et à l'écoute des attentes formulées. Elles ont permis de dégager des domaines d'intervention sur lesquels le gouvernement du

Québec entend agir en priorité : le soutien à l'action municipale et communautaire, l'appui aux proches aidants d'aînés, l'accès aux services de soutien à domicile et la création d'espaces d'échanges et de concertation en faveur des aînés.

Le leadership du Québec en matière de vieillissement actif

Le Québec demeure la seule province canadienne à s'appuyer sur une véritable politique en matière de vieillissement actif. Au cours des dernières années, les ministères et les organismes gouvernementaux se sont mobilisés pour adapter leur offre de service à l'évolution démographique et sociétale. Entre autres, les interventions en matière d'habitation, de transport, de mobilité et de lutte contre toutes formes de maltraitance revêtent une grande importance pour les personnes aînées, en raison de leur influence sur le maintien de leur autonomie.

D'ailleurs, plusieurs des interventions du plan d'action 2012-2017 découlant de la politique *Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec* sont maintenant intégrées aux activités courantes des ministères et des organismes gouvernementaux.

Ainsi, l'action gouvernementale à l'égard des personnes aînées va beaucoup plus loin que les seules mesures prévues au plan d'action 2018-2023 *Un Québec pour tous les âges*. Elle englobe les politiques et les plans d'action gouvernementaux qui bénéficient aux aînés, l'amélioration continue en matière de services de santé et de services sociaux destinés aux aînés, ainsi que les mesures fiscales qui soutiennent l'autonomie des aînés. Au total, les investissements gouvernementaux des cinq prochaines années sont estimés à 24,2 milliards de dollars.



La lutte contre la maltraitance envers les aînés

Le deuxième Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes aînées 2017-2022 (PAM) témoigne de la volonté de mobiliser tous les acteurs concernés pour créer une société toujours plus respectueuse, plus inclusive et bientraitante. Il contient notamment des mesures qui facilitent la détection des situations de maltraitance et l'intervention auprès des personnes qui les subissent, qu'elles vivent à la maison, dans une résidence privée pour aînés ou en établissement. Des investissements de 45,8 millions de dollars sur six ans, auxquels s'ajoute une somme additionnelle de 7,5 millions de dollars prévue au Plan économique du Québec de mars 2018, sont consacrés à sa mise en œuvre. Deux priorités d'action sont mises en avant, soit la promotion de la bientraitance et la lutte contre la maltraitance matérielle et financière.

Le PAM prévoit aussi des mesures pour briser l'isolement des personnes aînées vulnérables, notamment par le déploiement d'Initiatives de travail de milieu auprès des aînés en situation de vulnérabilité (ITMAV) ou à risque de fragilisation sur l'ensemble du territoire du Québec. Ainsi, des travailleurs de milieu interviennent directement sur le terrain par des actions individuelles et collectives pour entrer en contact avec des aînés touchés par de multiples problématiques, comme l'isolement, la maltraitance, les situations d'intimidation, d'itinérance ou d'éviction de logement. Le principal objectif des travailleurs de milieu est donc de favoriser une connexion ou une reconnexion de l'aîné avec les ressources pertinentes de sa communauté dans un contexte d'accompagnement, lui laissant ou lui redonnant le pouvoir d'agir sur sa destinée. Au 31 mars 2018, on dénombrait 124 ITMAV soutenues financièrement par le gouvernement du Québec.

L'habitation et les milieux de vie des aînés

Quelque 130 000 ménages aînés sont soutenus par les interventions de la Société d'habitation du Québec (SHQ), afin qu'ils puissent demeurer dans un logement abordable répondant à leurs besoins ou faire adapter leur domicile pour qu'ils puissent y vivre de façon autonome et sécuritaire. Les investissements prévus sont estimés à près de 784 millions de dollars d'ici 2023.

En 2017, environ 13 000 ménages aînés à revenu faible ou modeste occupaient des logements sociaux et abordables grâce au programme AccèsLogis Québec et près de 70 000 ménages aînés recevaient une aide financière mensuelle pouvant atteindre 80 \$ du programme Allocation-logement.

Parmi les autres mesures accessibles aux aînés, mentionnons le programme d'adaptation de domicile. Celui-ci octroie une aide financière

aux propriétaires d'un domicile pour la réalisation de travaux d'adaptation essentiels, fonctionnels et économiques, afin de faciliter l'accomplissement de leurs activités quotidiennes.

De plus, un programme d'aide financière est accessible à des propriétaires aînés aux prises avec une hausse trop marquée des taxes municipales liée à la valeur de leur propriété. Sous la responsabilité du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), il prévoit une aide financière pour compenser, en partie, l'augmentation des taxes municipales d'une résidence dont la valeur a connu une hausse considérable.

Enfin, soulignons que la protection des droits des locataires aînés a aussi été renforcée, grâce à l'entrée en vigueur de nouvelles dispositions au Code civil modifiant les conditions relatives à la reprise de logement et à l'éviction depuis 2016.

Le transport et la mobilité des aînés

Le gouvernement du Québec maintient un niveau d'investissement élevé en transport collectif, un moyen sur lequel comptent nombre d'aînés pour effectuer les déplacements essentiels au maintien de leur autonomie. Par exemple, le *Plan québécois des infrastructures 2018-2028* prévoit 9 milliards de dollars d'ici 2028 pour les réseaux d'autobus, de trains de banlieue et de métro. Les aménagements prévus faciliteront leur utilisation par les personnes de tous âges et de toutes conditions, notamment grâce à l'installation d'ascenseurs dans des gares de trains de banlieue et des stations de métro, aux écrans en temps réel dans les autobus, aux bornes d'information et d'annonces sonores ainsi qu'aux lignes d'autobus universellement accessibles.

De plus, 90 millions de dollars sont prévus d'ici 2023 pour accroître l'efficacité du transport adapté, un mode de transport utilisé par de nombreux aînés.

Le transport et la mobilité figurent au nombre des enjeux importants identifiés par 86 % des municipalités et des municipalités régionales de comté (MRC) engagées dans la démarche Municipalité amie des aînés (MADA), au terme de consultations réalisées auprès des aînés. Par exemple, plusieurs d'entre elles ont ainsi mis en place des initiatives remarquables, dont des « navettes Or »¹, des services de transport et d'accompagnement pour les rendez-vous médicaux à prix abordable ou une offre de transport par taxi à tarif préférentiel. Certaines municipalités, comme celle de Laval, offrent le transport en commun gratuit en tout temps sur leur territoire pour les aînés de 65 ans ou plus et d'autres leur en facilitent l'accès en dehors des heures de pointe, comme Brossard ou Longueuil.

¹ Une « navette Or » est un service de transport collectif conçu pour répondre aux besoins des aînés.

Le milieu municipal peut aussi compter sur des interventions et des outils d'accompagnement produits par l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) et le MAMOT, en vue d'aménager des parcours sans obstacle pour assurer les déplacements sécuritaires des aînés : trottoirs, réseau routier, intersections, passages pour piétons, autres espaces publics extérieurs, etc. Cette approche découle de la politique À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité.

Plusieurs organisations à l'écoute des personnes aînées jouent aussi un rôle clé pour l'offre de service d'accompagnement et de transport gratuit ou à coût abordable, dont les entreprises d'économie sociale en aide domestique (EESAD) et les organismes communautaires reconnus par le MSSS, dont les centres d'action bénévole, dans le cadre du Programme de soutien aux organismes communautaires.

Enfin, la Politique de mobilité durable – 2030 : *Transporter le Québec vers la modernité* prend également en compte les enjeux sociaux, économiques et environnementaux, dont ceux liés à la mobilité des personnes aînées, à mobilité réduite et handicapées. Aussi, elle prévoit près de 1,6 milliard de dollars d'ici 2023 pour le transport collectif en milieu urbain. Ces investissements s'ajoutent aux 2,3 milliards de dollars prévus pour de nouveaux projets de transport collectif dans les régions de Montréal, de Québec et de Gatineau ainsi qu'aux actions aux effets positifs sur les habitudes de déplacement des personnes aînées, comme les initiatives en mobilité partagée ou le développement des véhicules autonomes.

Des actions additionnelles pour l'inclusion sociale des aînés

Par ses politiques, ses stratégies et ses plans d'action, le gouvernement du Québec démontre sa détermination à mobiliser les ressources de ses ministères et de ses organismes pour favoriser l'inclusion sociale des aînés.

Ainsi, pour faire de l'économie sociale un levier pour améliorer les conditions de vie des aînés, le gouvernement du Québec a instauré un créneau d'entreprises collectives en services aux personnes âgées autonomes ou en perte d'autonomie, dans le cadre du *Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2015-2020*. Cette approche contribue à mobiliser les partenaires (réseaux d'entreprises collectives, chercheurs, organisations de soutien, ministères), en vue de mettre en

place des services touchant les milieux de vie, l'alimentation, la mobilité, etc. À ce jour, plusieurs projets novateurs ont été soutenus financièrement à l'étape du prédémarrage, notamment dans le secteur du logement.

De plus, par la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022, le gouvernement reconnaît les priorités établies par les régions, lesquelles sont nombreuses à placer l'inclusion des personnes aînées en tête de liste.

Au Québec, plus de 500 organismes communautaires offrent des services répondant aux personnes aînées et à leurs proches et favorisant leur maintien à domicile : popotes roulantes, services de répit, accompagnement et entraide, etc.

L'appui financier à la mission de ces organismes est prévu au Programme de soutien aux organismes communautaires du MSSS. Il correspond à 64 millions de dollars par année, une somme indexée annuellement. La promotion de l'activité physique est également mise en avant pour contrer la sédentarité et l'isolement affectant nombre d'aînés. Aussi, la politique *Au Québec, on bouge!* vise à encourager les interventions auprès des personnes, des groupes ou des communautés qui ont des besoins particuliers.

Le gouvernement prône aussi le dialogue intergénérationnel dans la *Politique* québécoise de la jeunesse 2030, afin de relever les défis résultant des changements démographiques.

Il soutiendra également la fréquentation gratuite des musées un dimanche par mois dans le cadre de sa politique culturelle, afin que toutes les générations puissent avoir un plus grand accès à ces lieux d'éducation et de transmission de la culture, notamment dans le domaine de l'histoire, du patrimoine et de l'art.

Enfin, d'autres plans d'action comportent des mesures rejoignant les personnes aînées pouvant être en situation de vulnérabilité, notamment celles issues de l'immigration, victimes d'homophobie ou de transphobie, de violence conjugale ou de violences sexuelles, ayant des problèmes de santé mentale ou de dépendance, ou en situation d'itinérance.

La recherche et le développement des connaissances en matière de vieillissement

Dans le cadre de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2017-2022, les fonds de recherche du Québec bénéficient d'investissements supplémentaires d'environ 20 millions de dollars sur cinq ans pour leur permettre de déployer une programmation de recherche comprenant des volets associés aux changements démographiques et au vieillissement.

En effet, ces questions ont des répercussions importantes sur l'évolution de la société québécoise, l'aménagement de son territoire, l'économie locale, les modes d'habitation, le marché du travail, l'organisation des environnements de vie, la disponibilité de la main-d'œuvre, surtout en région, ainsi que sur les services de santé, les systèmes de soins de longue durée et les finances publiques. Il est donc essentiel de miser sur l'évolution des connaissances et de la recherche afin de faciliter la participation sociale de l'ensemble de la population.

Une amélioration continue dans le domaine de la santé et des services sociaux

Les investissements sont en croissance dans le domaine de la santé et des services sociaux pour le soutien à l'autonomie des aînés et l'amélioration de leur qualité de vie. Ces investissements, qui atteignent environ 3,5 milliards de dollars par an, touchent plus particulièrement les soins et les services favorisant le soutien à domicile, ceux permettant d'éviter les recours à l'urgence ou le prolongement inutile des hospitalisations.

Des sommes importantes sont consacrées aux soins et aux services offerts en CHSLD, que ce soit pour des soins d'hygiène ou pour offrir une présence soutenue d'un intervenant accompagnateur auprès des usagers.

Une importante démarche est aussi en cours, en vue de favoriser l'adoption des meilleures pratiques en soutien à domicile et en CHSLD. Elle a notamment donné lieu à deux forums d'envergure tenus en novembre 2016 et en mai 2017 réunissant le ministre de la Santé et des Services sociaux, la ministre responsable des Aînés et de la Lutte contre l'intimidation, les présidents-directeurs généraux des établissements, des intervenants et des experts. Cette démarche a également donné lieu à des investissements additionnels pour l'ajout de personnel en CHSLD et pour l'amélioration des services de soutien à domicile pour toutes les clientèles et dont font partie les aînés, en plus de ceux déjà annoncés en vue d'améliorer les soins d'hygiène et l'offre alimentaire.

Quelque 100 000 personnes se prévalent annuellement du Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique : 75 % sont âgées de 65 ans et plus. Au cours des dernières années, le soutien accordé aux ménages composés de personnes âgées de 75 ans et plus a connu une hausse de 15 %. L'aide représente environ 65 millions de dollars par année, pour l'obtention de services à moindre coût favorisant leur soutien à domicile : entretien ménager, préparation des repas, lessive, etc. En 2017, le gouvernement du Québec a annoncé que l'aide financière variable accordée par ce programme serait indexée à partir du 1er avril 2018 et pour les années subséquentes, afin d'en maintenir l'accessibilité.

Un troisième forum a eu lieu en mai 2018. Cette fois-ci, il visait à réitérer l'importance de l'amélioration continue des pratiques en soutien à domicile et en CHSLD, mais aussi à présenter les meilleures pratiques déployées avec la collaboration des comités des usagers et des comités des résidents des établissements du réseau de la santé et des services sociaux. Des initiatives ayant un impact significatif pour les usagers ont été mises en valeur lors du forum.

Plusieurs actions ont aussi été réalisées, ou sont en voie de l'être, pour désengorger les urgences ou encore diminuer le temps d'attente dans les centres hospitaliers :

- création de plus de 2 800 places supplémentaires pour les aînés hospitalisés en attente de services d'hébergement;
- intensification des services de soutien à domicile;
- accompagnement accru des aînés par des équipes dédiées, de leur admission jusqu'à la planification de leur départ, en vue de faciliter leur retour à domicile;
- application d'une approche adaptée pour prévenir le déclin fonctionnel pouvant affecter les aînés.

Au nombre des avancées récentes, le nouveau Règlement sur la certification des résidences privées pour aînés est entré en vigueur en 2018. Entre autres, les ajustements apportés contribueront à l'atteinte des normes de qualité et de sécurité de ces résidences, en réponse aux besoins des aînés qui y louent un logement. Au 31 mars 2018, le Québec comptait 1 818 RPA certifiées, pour un total de près de 126 000 unités locatives.

Enfin, pour répondre aux plus hautes exigences en matière de sécurité, des bonifications ont été apportées au programme d'aide financière pour l'installation de systèmes de gicleurs dans les résidences privées pour aînés. Grâce à un investissement supplémentaire de plus de 67 millions de dollars, toutes ces résidences seront dotées d'un système complet de gicleurs d'ici 2020.

Pour des conditions propices à la santé et au mieux-être des aînés

La prévention contribue à instaurer des conditions propices à la santé et au mieux-être des aînés. Des initiatives en cette matière visent notamment à faire adopter de saines habitudes de vie ainsi qu'à prévenir les traumatismes, y compris les chutes, les maladies chroniques ou infectieuses, ainsi que les problèmes d'adaptation sociale et de santé mentale. Elles émanent du Programme national de santé publique 2015-2025 et du *Plan d'action interministériel 2017-2021* issu de la *Politique gouvernementale de prévention en santé*.

Par cette politique, le gouvernement du Québec s'est donné neuf cibles à atteindre d'ici 2025, dont :

- augmenter de 18 % le nombre d'aînés recevant des services de soutien à domicile;
- faire en sorte que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie et à la qualité de vie.

Pour améliorer la santé et la qualité de vie des aînés, soulignons également l'engagement croissant du réseau de la santé et des services sociaux dans :

- la réalisation des démarches Municipalité amie des aînés;
- le développement de mesures de soutien pour les proches aidants;
- le repérage et le suivi des personnes âgées en perte d'autonomie ou à risque de le devenir.

Les chutes représentent la principale cause de blessures chez les aînés et dans certaines situations, elles peuvent entraîner des séquelles graves. Dans la majorité des cas, la chute causant une blessure a eu lieu à domicile et aurait pu être évitée. L'ampleur et la gravité du phénomène constituent un enjeu important de santé publique.

Au cours des dernières années, le MSSS a misé sur le déploiement dans toutes les régions du Québec du Programme intégré d'équilibre dynamique (PIED) destiné aux aînés autonomes préoccupés par leur équilibre ou par les chutes.

Ce programme permet aux aînés d'améliorer leur équilibre et leur mobilité, de contribuer à garder leurs os en santé et de diminuer le risque de chute, d'aménager leur domicile et d'adopter des comportements sécuritaires, tout en restant actifs.

Des services pour les proches aidants d'aînés

Les proches aidants d'aînés peuvent compter sur les services des établissements du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que des organismes partenaires des réseaux locaux de services (groupes de médecine familiale (GMF), pharmacies communautaires, organismes communautaires, entreprises d'économie sociale, etc.). Il s'agit notamment :

- de services de répit, de dépannage, de présence et de surveillance;
- de services psychosociaux;
- de services d'appui aux tâches quotidiennes.

Ces services s'ajoutent aux soins et aux services professionnels, aux services d'aide à domicile et au soutien technique destinés directement aux personnes en perte d'autonomie ou ayant des incapacités.



Une fiscalité qui soutient l'autonomie des aînés

Au cours des dernières années, le gouvernement du Québec a bonifié les mesures fiscales destinées aux aînés et en a développé de nouvelles, dans le respect des valeurs de solidarité et d'équité intergénérationnelle de notre société. Ainsi, pour la seule année d'imposition 2017, l'ensemble de ces mesures fiscales représente près de un milliard de dollars.

Entre autres, le crédit d'impôt remboursable pour le maintien à domicile des aînés a été bonifié de façon significative dans le cadre du plan d'action 2012-2017 découlant de la politique *Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec*. Destiné aux personnes âgées de 70 ans ou plus, il les aide à payer des services favorisant leur maintien à domicile, dont les soins infirmiers, l'entretien ménager et les repas. De 2012 à 2018, l'aide maximale est passée de 4 680 \$ à 6 825 \$ pour les aînés autonomes, et de 6 480 \$ à 8 925 \$ pour les aînés non autonomes. En 2017, 493 millions de dollars ont été directement accordés aux aînés grâce à ce crédit d'impôt.

Un autre crédit d'impôt remboursable destiné aux aînés est en vigueur depuis 2012, soit le crédit d'impôt remboursable pour les frais de séjour dans une unité transitoire de récupération fonctionnelle. Il s'adresse aux aînés de 70 ans ou plus qui, à la suite d'un accident ou d'une intervention chirurgicale, ont recours à des services cliniques adaptés à leurs besoins pour favoriser leur récupération fonctionnelle en vue d'un retour à domicile. Près de 80 % des personnes aînées qui séjournent dans une unité transitoire de récupération fonctionnelle recouvrent rapidement l'autonomie nécessaire pour retourner vivre dans leur domicile en toute sécurité.

À la même période, des bonifications ont aussi été apportées aux crédits d'impôt destinés aux aidants naturels et aux personnes qui les aident, notamment pour mieux soutenir les conjoints de personnes âgées de 70 ans ou plus incapables de vivre seules. Pour reconnaître les gestes remarquables posés par les aidants naturels, le gouvernement a prévu des assouplissements à ces crédits d'impôt annoncés au Plan économique du Québec de mars 2018, en élargissant l'admissibilité au crédit d'impôt remboursable pour les aidants naturels à ceux qui n'habitent pas avec la personne aidée et en diminuant le nombre d'heures requis afin de bénéficier du crédit d'impôt remboursable pour relève bénévole. Ces bonifications permettront de consacrer 53,5 millions de dollars additionnels à ces personnes d'ici 2023.

Le gouvernement a aussi bonifié le crédit d'impôt remboursable pour l'achat de biens visant à prolonger l'autonomie des aînés, notamment en réduisant la franchise de 500 \$ à 250 \$ et en ajoutant des biens à la liste des biens admissibles, dont les prothèses auditives et les dispositifs non motorisés d'assistance aux déplacements. Ce crédit d'impôt avait été instauré en 2012, afin d'aider les aînés à se procurer des biens favorisant leur autonomie : baignoire à porte, fauteuil installé sur rail pour monter ou descendre un escalier, dispositifs de télésurveillance dont les systèmes d'appels d'urgence et de suivi à distance de prise de médicaments, etc.

Ces mesures fiscales complètent celles déjà en place, dont le crédit d'impôt en raison de l'âge et le crédit d'impôt pour revenus de retraite, lesquels réduisent l'impôt à payer des aînés à revenu moyen ou faible, ainsi que le crédit d'impôt pour les travailleurs d'expérience.



Plan d'action 2018-2023 Un Québec pour tous les âges

Le plan d'action 2018-2023 *Un Québec pour tous les âges* présente 85 mesures concrétisant les trois orientations de la politique *Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec*. Elles sont regroupées en fonction de onze choix stratégiques.

Afin de favoriser la participation des aînés à la société, le gouvernement du Québec entend :

Choix stratégique 1

Mettre en valeur et soutenir l'engagement citoyen, social et professionnel des aînés;

Choix stratégique 2

Soutenir la participation des personnes aînées à la vie sociale et récréative;

Choix stratégique 3

Encourager la solidarité et le dialogue intergénérationnels;

Choix stratégique 4

Faciliter l'accessibilité à l'information.

De façon à permettre aux personnes aînées de bien vieillir en santé dans leur communauté, le gouvernement du Québec entend :

Choix stratégique 5

Reconnaître, accompagner et soutenir les proches aidants d'aînés;

Choix stratégique 6

Promouvoir la santé et améliorer la qualité de vie des aînés;

Choix stratégique 7

Adapter les pratiques, les services et les stratégies d'intervention aux besoins des aînés.

Afin d'offrir aux personnes aînées des environnements sains, sécuritaires et accueillants, le gouvernement du Québec entend :

Choix stratégique 8

Soutenir les communautés dans leur adaptation au vieillissement de la population;

Choix stratégique 9

Rendre les milieux de vie et les habitations adaptables, accessibles et sécuritaires pour les aînés;

Choix stratégique 10

Assurer la mobilité des aînés;

Choix stratégique 11

Favoriser le sentiment de sécurité et le respect des droits des aînés.

Des mesures portant sur la recherche et le développement des connaissances en matière de vieillissement sont également planifiées.

Les mesures s'adressent aux personnes aînées, à leurs proches, aux organismes et aux intervenants qui leur offrent des services ainsi qu'aux municipalités et municipalités régionales de comté engagées dans la démarche MADA.

Les mesures sont orientées, entre autres, vers le soutien financier et l'accompagnement, notamment par la bonification de programmes, la concertation et la création de nouveaux mécanismes d'échanges, l'adoption des meilleures pratiques, la formation, les activités de promotion et de sensibilisation ainsi que la diffusion d'information.

Les mesures seront pilotées par 20 ministères et organismes gouvernementaux, et ce, régulièrement en collaboration avec des partenaires du milieu. La plupart d'entre elles sont de nouvelles initiatives. Aussi, des mesures déjà en place sont reconduites au plan d'action et se poursuivent, car leur efficience et leur efficacité ont été démontrées. Celles-ci sont, dans plusieurs cas, bonifiées, notamment par un investissement additionnel ou par l'élargissement de leur portée.

Les investissements totaux prévus au cours des cinq prochaines années pour la mise en œuvre des 85 mesures sont estimés à 12,3 milliards de dollars.

Les priorités d'intervention d'ici 2023

Les préoccupations exprimées par les aînés du Québec et les partenaires concernés ont conduit le gouvernement du Québec à miser sur cinq priorités d'intervention pour améliorer les conditions de vie des aînés et pour leur permettre de rester chez eux le plus longtemps possible.

Priorité 1

Augmenter l'appui au milieu municipal pour soutenir ses efforts d'adaptation au vieillissement de la population

Priorité 2

Améliorer le soutien aux organismes locaux et régionaux qui favorisent la participation sociale des aînés et qui contribuent à leur qualité de vie

Priorité 3

Intensifier les initiatives visant à reconnaître, à accompagner et à soutenir les proches aidants d'aînés

Priorité 4

Augmenter le nombre de personnes recevant des services de soutien à domicile et intensifier les services pour mieux répondre aux besoins des personnes aînées

Priorité 5

Créer de nouveaux espaces de réflexion et de concertation entre les acteurs concernés par les défis que pose le vieillissement de la population

Un plan d'action qui respecte les engagements gouvernementaux

Le plan d'action 2018-2023 *Un Québec pour tous les âges* respecte les engagements de l'État québécois en faveur des Premières Nations et des Inuits, de l'égalité entre les sexes ainsi que du respect des principes de développement durable.

Une intervention distincte tenant compte des particularités et des différences, notamment culturelles et sociologiques, propres aux Inuits et aux Premières Nations est actuellement en place. En effet, les interventions à l'égard des populations autochtones sont élaborées séparément dans le cadre d'un plan d'action gouvernemental spécifique qui intègre les mesures prises par le gouvernement du Québec face à un ensemble d'enjeux sociaux, dont les questions qui touchent les personnes aînées autochtones. Ainsi, cinq actions précises à leur égard sont intégrées au *Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022*, coordonné par le Secrétariat aux affaires autochtones.

En outre, le plan d'action 2018-2023 *Un Québec pour tous les âges* souscrit à la démarche visant à intégrer l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) dans les pratiques gouvernementales, en tenant compte des réalités différentes des femmes et des hommes dans la mise en œuvre de plusieurs mesures, dans une perspective d'égalité. Le Secrétariat à la condition féminine (SCF) est d'ailleurs associé à la démarche.

Enfin, grâce à un exercice de prise en compte des principes de développement durable, la considération attentive de quatre d'entre eux aura permis de bonifier le travail d'élaboration du plan d'action. Il s'agit des principes Équité et solidarité sociale, Participation et engagement, Santé et qualité de vie et Subsidiarité.



Orientation 1

Participer dans sa communauté

Un grand nombre de personnes aînées recherchent les occasions de partager leurs connaissances et de mettre à profit leurs expériences, tant dans leurs familles que dans leur communauté.

Que ce soit par l'engagement dans la vie culturelle, le bénévolat, la vie associative, la vie démocratique, les relations intergénérationnelles ou le marché du travail, les aînés qui s'y investissent en retirent un sentiment d'accomplissement, d'utilité et d'appartenance. Ils y trouvent les conditions propices à l'apprentissage, à l'exercice de leur pouvoir d'agir ainsi qu'à l'établissement de ces liens qui préviennent l'isolement. Leur communauté s'en trouve ainsi dynamisée et plus riche de leur contribution.

Soutenir et encourager la participation des aînés dans la société, c'est leur donner la possibilité d'y être actifs et d'apporter leur contribution, selon leurs préférences et leurs capacités. Pour y parvenir, il est essentiel d'être à leur écoute, de les associer aux décisions qui les concernent et de faciliter leur accès à toute l'information dont ils ont besoin pour prendre leur place et pour obtenir les services qui leur sont destinés.

Afin de favoriser la participation des aînés à la société, le gouvernement du Québec entend :

- Mettre en valeur et soutenir l'engagement citoyen, social et professionnel des personnes aînées (choix stratégique 1);
- Soutenir la participation des personnes aînées à la vie sociale et récréative (choix stratégique 2);
- Encourager la solidarité et le dialogue intergénérationnels (choix stratégique 3);
- Faciliter l'accessibilité à l'information (choix stratégique 4).

Mettre en valeur et soutenir l'engagement citoyen, social et professionnel des personnes aînées

La reconnaissance de l'apport des aînés à la société qu'ils contribuent à bâtir ainsi que la valorisation de leur pouvoir d'agir constituent des outils importants pour lutter contre les préjugés associés à l'âge, en plus de se révéler une source d'inspiration pour les aînés eux-mêmes.

Pour que ces personnes sentent qu'elles ont toujours leur place dans le Québec d'aujourd'hui et de demain, un appel à toutes les sphères de la société est nécessaire afin de les appuyer dans leur engagement citoyen, social et professionnel.

Entre autres, cet appui passe par le maintien de lieux régionaux d'expression et de concertation où les aînés peuvent échanger et prendre part activement à la recherche de solutions afin de toujours mieux vieillir et vivre ensemble.

Il implique aussi l'instauration des conditions propices à l'engagement bénévole, l'une des formes de participation sociale les plus pratiquées par les aînés désireux de s'investir dans les causes qui leur sont chères.

Enfin, cet appui inclut la participation des employeurs et l'apport des services publics d'emploi, lesquels sont appelés à poursuivre leurs actions pour soutenir le prolongement de la vie professionnelle souhaité par un nombre croissant de travailleurs expérimentés et pouvant être bénéfique au marché du travail.

Les tables régionales de concertation des aînés : des lieux d'échanges essentiels

Présentes dans 18 régions et financées par le gouvernement du Québec, les tables régionales de concertation des aînés (TRCA) sont des organismes sans but lucratif qui regroupent les organismes représentatifs des aînés de leurs régions respectives. Elles s'expriment d'une seule voix auprès du gouvernement, par l'entremise de la Conférence des Tables régionales de concertation des aînés du Québec (CTRCAQ).

Les TRCA collaborent notamment avec les instances municipales, régionales et gouvernementales dans la planification des politiques et des interventions favorisant la qualité de vie des aînés.

À ce titre, elles participent, entre autres, aux démarches des MADA, à la sélection des projets locaux et régionaux financés par le programme Québec ami des aînés (QADA) ainsi qu'à l'organisation d'activités soulignant la Journée internationale des aînés.

Les TRCA sont également engagées dans la sélection des candidatures au Prix Hommage Aînés. Ce prix gouvernemental est décerné depuis 1999 à une personne aînée qui, dans chaque région, se distingue par son implication bénévole exceptionnelle dans son milieu. La remise de ce prix est plus qu'une simple cérémonie, c'est l'occasion privilégiée de saluer l'engagement de femmes et d'hommes aux parcours inspirants.



Pour mettre en valeur et soutenir l'engagement citoyen, social et professionnel des personnes aînées, les mesures suivantes sont prévues :

	Mesure	MO responsable MO collaborateur Partenaire du milieu	Calendrier
1	Élaborer une stratégie de sensibilisation pour valoriser la contribution des aînés auprès de l'ensemble de la population	Famille-SA	2019-2023
2	Promouvoir la Journée internationale des aînés dans toutes les régions du Québec	Famille-SA CTRCAQ et TRCA	2018-2023
3	Poursuivre la réalisation du Prix Hommage Aînés visant à reconnaître l'engagement des personnes qui contribuent à l'amélioration des conditions de vie des aînés	Famille-SA CTRCAQ et TRCA	En continu
4	Assurer le maintien des activités de concertation des TRCA et de coordination de la CTRCAQ	Famille-SA CTRCAQ et TRCA, organismes régionaux et locaux	En continu
5	Concevoir et rendre disponibles des moyens et outils portant sur le recrutement et le maintien des bénévoles aînés et de ceux qui œuvrent auprès d'eux dans des secteurs ciblés	Famille-SA	2019-2021
6	Reconnaître l'implication bénévole des aînés dans les organismes de loisir et sport	MEES FQCCL, RABQ	2018-2019
7	Promouvoir le Guide de bonnes pratiques pour favoriser l'embauche, le maintien et le retour en emploi des travailleuses et des travailleurs expérimentés auprès des partenaires du milieu du travail	Famille-SA BNQ AGQ	2018-2021
8	Réaliser un outil guidant l'approche des services publics d'emploi pour favoriser le recrutement, l'insertion et le maintien en emploi ainsi que le prolongement de la vie professionnelle des travailleuses et des travailleurs expérimentés	MTESS Comité consultatif pour les travailleurs et les travailleuses de 45 ans et plus	2020-2021
9	Bonifier le crédit d'impôt pour les travailleurs d'expérience	MFQ	En continu

9

Valoriser la contribution des aînés à la société québécoise

Les Québécois sont appelés à vivre plus longtemps, à être plus actifs et à demeurer en meilleure santé que les générations qui les ont précédés.

Pourtant, malgré les actions réalisées pour reconnaître l'apport des aînés et pour valoriser leur pouvoir d'agir, des stéréotypes et des préjugés associés à l'âge sont toujours présents. Les motifs de la discrimination liée à l'âge, ce qu'on appelle l'âgisme, prennent malheureusement racine dans une culture de productivité, d'efficacité et de rendement qui pousse encore certains à percevoir, à tort, les aînés comme des gens de moindre valeur.

Le Secrétariat aux aînés du ministère de la Famille désire ainsi, de concert avec ses partenaires, promouvoir les aspects positifs du vieillissement et susciter la participation de la population afin de combattre les préjugés et les stéréotypes associés à l'âge, pour que soient pleinement reconnus la contribution et le rôle essentiel des aînés. Au nombre de ces actions, il prévoit le déploiement d'une stratégie de sensibilisation auprès de la population. Elle lui permettra d'encourager la discussion dans toutes les sphères de la société québécoise sur les gestes à poser, en vue de bâtir une société toujours plus inclusive et riche de la présence de toutes les personnes qui la composent, sachant multiplier les occasions de reconnaissance et de partage entre les générations.

Un événement à célébrer : la Journée internationale des aînés

La Journée internationale des personnes aînées a été proclamée par l'Organisation des Nations Unies en 1990. Elle se veut un moment annuel de réflexion sur les questions entourant les droits des aînés et les principes qui y sont rattachés, soit l'indépendance, la participation, l'épanouissement personnel et la dignité. Elle permet également de promouvoir la solidarité entre les générations.

Au Québec, cette journée a pris le nom de Journée internationale des aînés. Elle est soulignée annuellement par des activités organisées dans toutes les régions du Québec le 1^{er} octobre. Au nombre des thèmes abordés :

- l'apport essentiel des personnes aînées au développement de la société québécoise;
- les bienfaits de promouvoir le vieillissement actif;
- la nécessité d'être à l'écoute des aînés et de les impliquer dans toutes les décisions qui les concernent, pour mieux adapter les milieux de vie à leurs besoins et favoriser leur pleine participation sociale.

Les travailleuses et les travailleurs expérimentés : un enrichissement collectif

Le gouvernement du Québec s'appuie principalement sur les services publics d'emploi pour aider la main-d'œuvre expérimentée à se trouver du travail ou à se maintenir en emploi par diverses interventions et pratiques éprouvées. Divers services sont aussi offerts aux entreprises afin qu'elles renforcent leur gestion d'une main-d'œuvre diversifiée, qui inclut notamment les travailleuses et les travailleurs expérimentés. Dans le présent contexte démographique et de rareté de main-d'œuvre, des efforts supplémentaires seront réalisés pour mieux faire connaître les services courants d'Emploi-Québec et ceux qui s'ajouteront pour les entreprises et la main-d'œuvre expérimentée au sein de la Stratégie nationale de la main-d'œuvre 2018-2023 du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS).

De plus, afin de promouvoir les bonnes pratiques auprès des employeurs et d'aider les entreprises à bâtir des milieux de travail accueillants et répondant à la réalité d'une maind'œuvre plus âgée, le Secrétariat aux aînés du ministère de la Famille appuiera l'Association québécoise de gérontologie (AQG) afin qu'elle déploie une campagne de sensibilisation visant, entre autres, à favoriser les relations intergénérationnelles au sein des milieux de travail, notamment par la promotion et la diffusion du Guide de bonnes pratiques pour favoriser l'embauche, le maintien et le retour en emploi des travailleurs expérimentés.

La mise en œuvre de bonnes pratiques en la matière s'avère intéressante pour l'entreprise, car elle permet à celle-ci de profiter des compétences et du savoir-faire de ces travailleurs plus âgés. Ces derniers peuvent également représenter une partie de la solution à la rareté de la main-d'œuvre dans certains secteurs d'activité.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec, dans le Plan économique du Québec de mars 2018, en lien avec la *Stratégie nationale sur la main-d'œuvre 2018-2023*, a réitéré sa volonté d'inciter au travail les travailleuses et les travailleurs expérimentés en bonifiant le montant du crédit d'impôt leur étant destiné de 1 000 \$ et en faisant passer l'âge d'admissibilité de 62 ans à 61 ans. Ces bonifications permettront à près de 170 000 travailleuses et travailleurs de réduire leur impôt à payer. Au total, ils bénéficieront d'un gain de près de 32 millions de dollars par année à compter de 2018.

Cette mesure figure au nombre des principales mesures de soutien du revenu de l'État québécois qui sont basées, entre autres, sur l'emploi comme première solution pour assurer la sécurité économique des personnes en mesure de travailler. La bonification de ce crédit d'impôt s'ajoute donc aux initiatives gouvernementales d'incitation au travail que sont le bouclier fiscal et la prime au travail.

Soutenir la participation des personnes aînées à la vie sociale et récréative

Les activités de loisir et de sport sont profitables pour les personnes aînées. Bénéfiques pour leur santé, elles influencent positivement leur façon de voir la vie ainsi que leurs habiletés motrices et cognitives. Elles nourrissent leur sentiment d'appartenance à leur communauté, leur volonté de créer des liens avec les personnes qui les entourent et d'être encore plus actives : autant de façons de prévenir l'isolement social.

Instaurer des lieux de rencontres et un éventail d'activités répondant aux attentes des aînés, qu'elles soient physiques, sociales, culturelles ou récréatives, contribue à leur sentiment d'être des citoyens à part entière.

Afin de soutenir la participation des personnes aînées à la vie sociale et récréative, les mesures suivantes sont prévues :

	Mesure	MO responsable MO collaborateur Partenaire du milieu	Calendrier
10	Bonifier l'offre culturelle destinée aux aînés dans les ententes de développement culturel signées avec le milieu municipal	MCC Famille-SA Municipalités et MRC	2018-2023
11	Adapter l'offre de service de francisation aux besoins des personnes aînées immigrantes	MIDI MSSS, MEES Organismes du milieu	2019-2021
12	Soutenir des projets visant l'adoption d'un mode de vie physiquement actif chez les aînés	MSSS CISSS et CIUSSS, Réseau FADOQ, SCC	2018-2023

Pour des aînés plus actifs physiquement et socialement

Chez les adultes vieillissants, les activités physiques améliorent la force et l'endurance musculaire, la flexibilité, l'équilibre ainsi que l'agilité. Elles contribuent ainsi à maintenir ou à accroître l'autonomie fonctionnelle, à réduire les risques de chute et à prolonger l'espérance de vie active. Lorsque pratiquées en groupe, ces activités contribuent également à prévenir l'isolement social. Ainsi, deux nouvelles routines d'activités physiques seront conçues pour enrichir les activités du programme Viactive. Lancé en 1988, ce programme contribue à faire bouger les personnes aînées en groupe dans leur milieu de vie. Aujourd'hui, plus de 1 500 animateurs aînés bénévoles recrutés à même les groupes d'aînés et les organismes communautaires animent quelque 1 300 groupes Viactive, formant ainsi un vaste réseau d'aînés soucieux d'intégrer l'activité physique à leur mode de vie.

Il est également prévu d'étendre le projet Trottibus, auquel participent les élèves de plus d'une centaine d'écoles primaires au Québec, et de développer son aspect intergénérationnel en y associant un plus grand nombre d'aînés. Mené par la Société canadienne du cancer (SCC) depuis 2010, le Trottibus est un projet qui s'adresse aux élèves du primaire qui ont un itinéraire de marche à risque pour se rendre à l'école ou pour en revenir. Il consiste en un autobus pédestre qui permet à des élèves du primaire de se déplacer entre l'école et la maison, de façon sécuritaire et amusante, en compagnie de bénévoles adultes dont de nombreux aînés. Outre l'augmentation de la sécurité lors des déplacements, le développement du réseau social intergénérationnel autour de l'école et l'utilisation du transport actif par les participants ont été identifiés parmi les retombées positives du projet.



Une offre culturelle accrue pour les aînés

La culture constitue une extraordinaire force pour l'épanouissement et le développement d'une société. Pour nombre d'aînés, elle évoque des rencontres enrichissantes ainsi que des occasions d'apprentissages et d'épanouissement en compagnie d'autres aînés ou dans un contexte intergénérationnel.

Ainsi, la conclusion d'ententes de développement culturel entre le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et les instances locales et régionales est une avenue privilégiée, en vue de soutenir le milieu municipal dans ses actions pour adapter ses interventions aux besoins des citoyens.

Dans le cadre de ces ententes, des fonds additionnels seront consacrés à l'instauration de nouvelles activités culturelles destinées aux personnes aînées, afin d'accroître leur participation à la vie culturelle de leurs collectivités.

La maîtrise du français : pour une meilleure inclusion sociale des personnes aînées immigrantes

Au Québec, l'apprentissage et l'usage du français jouent un rôle déterminant dans la participation des personnes aînées immigrantes à la vie sociale, le français étant la principale langue d'interaction avec la société québécoise. Sa connaissance favorise le développement de leurs réseaux de socialisation (membres de la famille, amis, associations, etc.) ainsi que l'accès aux ressources disponibles (services de santé, services sociaux publics ou privés, etc.).

Pour lever les barrières nuisant à l'inclusion sociale des personnes aînées issues de l'immigration, les services de francisation leur étant destinés seront améliorés, afin qu'elles puissent participer pleinement à leur milieu de vie.

Encourager la solidarité et le dialogue intergénérationnels

L'écoute des personnes aînées, leur expérience de vie, leur créativité et leurs conseils sont des ressources précieuses, tant pour leurs proches que pour l'ensemble de la collectivité.

Forts de leur savoir, de leur savoir-être et de leur savoir-faire, les aînés ont accumulé un bagage de connaissances et d'expériences inestimables à partager avec les autres générations.

Les activités intergénérationnelles représentent des occasions de rencontres où les jeunes et les aînés apprennent à mieux se connaître. Il a d'ailleurs été démontré que leurs échanges contribuaient à la réduction des préjugés associés à l'âge et qu'ils étaient bénéfiques de part et d'autre; les encourager devient une avenue porteuse d'avenir, pour une société riche de l'apport de toutes les générations qui la composent.

Les Maisons des grands-parents : un modèle inspirant

Résultant de la mobilisation de bénévoles dans leurs milieux respectifs, les Maisons des grands-parents (MGP) encouragent les liens intergénérationnels et l'engagement des aînés dans leur communauté. Actuellement au nombre de six, elles sont situées à Joliette, Laval, Montréal, Québec, Sherbrooke et Trois-Rivières.

Près de 600 bénévoles aînés œuvrent au bien-être des jeunes dans un esprit de grand-parentalité empreint de chaleur et de bienveillance dans le cadre de multiples activités, allant de l'aide aux devoirs aux cours de cuisine, en passant par l'offre d'ateliers de bricolage.

Afin d'encourager la solidarité et le dialogue intergénérationnels, les mesures suivantes sont prévues :

	Mesure	MO responsable MO collaborateur Partenaire du milieu	Calendrier
13	Soutenir les activités intergénérationnelles des Maisons des grands-parents	Famille-SA <i>MGP</i>	En continu
14	Soutenir la réalisation de projets intergénérationnels favorisant le transfert ou la valorisation du savoirfaire et de l'expertise des aînés	Famille-SA Organismes du milieu	2018-2023
15	Soutenir l'implication bénévole d'étudiants de niveau postsecondaire dans les résidences privées pour aînés afin de favoriser le dialogue et la solidarité intergénérationnels	SAJ	2018-2023
16	Créer un réseau intergénérationnel d'entraide local regroupant des aînés isolés et des jeunes en difficulté dans des milieux ciblés	SAJ <i>RACQ</i>	2018-2023
17	Accorder un crédit d'impôt aux grands-parents hébergeant leurs petits-enfants aux études	MFQ	En continu

De nouvelles avenues favorisant le dialogue entre les générations

Le gouvernement du Québec mise sur deux nouvelles initiatives pour favoriser la création de liens entre les générations, en plus de financer les Maisons des grandsparents et des projets intergénérationnels par le programme Québec ami des aînés.

Ainsi, le Secrétariat à la jeunesse (SAJ) lancera un projet novateur intergénérationnel dans les résidences privées pour aînés, une initiative inspirée d'expériences européennes. Il encouragera le bénévolat d'étudiants de niveau collégial et universitaire auprès des aînés vivant en résidence, pour une durée de 40 heures par mois et en échange d'un logement gratuit sur les lieux. L'initiative sera d'abord lancée sous forme de projet pilote dans quatre régions.

Le SAJ appuiera également l'instauration de groupes d'entraide réunissant des aînés isolés et des jeunes en difficulté, entre autres grâce à un partenariat avec le Regroupement des Auberges du cœur du Québec (RACQ). Chaque groupe d'entraide sera animé par une Auberge du cœur locale, responsable du recrutement, de la référence et du maillage entre les jeunes et les aînés, pour des échanges enrichissants et empreints de solidarité.

Pour encourager la cohabitation entre les grands-parents et leurs petits-enfants

Les critères d'admissibilité du crédit d'impôt pour personne vivant seule sont maintenant élargis afin de le rendre admissible aux grands-parents qui partagent un logement avec leurs petits-enfants majeurs aux études. Au Québec, on estime qu'environ 10 000 grands-parents partagent ainsi leur logement avec l'un de leurs petits-enfants. L'élargissement des critères d'admissibilité permet d'accorder un allègement fiscal totalisant 2 millions de dollars par année.



Faciliter l'accessibilité à l'information

Il existe une panoplie de programmes et de services destinés aux personnes aînées. Cependant, des renseignements de nature complexe peuvent être difficiles à bien comprendre, ce qui peut pénaliser certaines personnes ou les empêcher de profiter des ressources et des services disponibles.

D'autres peuvent éprouver des difficultés à transiger avec l'État, notamment si l'utilisation des technologies leur est peu familière ou encore si elles ont différentes limitations ou si elles doivent faire face à une situation difficile.

Chose certaine, il est essentiel de faciliter le repérage de l'information et de rendre simple et facile l'utilisation des ressources et des services gouvernementaux pour toutes les personnes aînées, quelle que soit leur condition, tant pour soutenir leur désir de mener une vie active et autonome que pour qu'elles soient en mesure d'obtenir toute l'aide dont elles pourraient avoir besoin et les services auxquels elles ont droit.

Afin de faciliter l'accessibilité à l'information, les mesures suivantes sont prévues :

	Mesure	MO responsable MO collaborateur Partenaire du milieu	Calendrier
18	Bonifier l'information relative aux programmes et services gouvernementaux offerts aux aînés sur le Portail Québec-Citoyens	Services Québec Famille-SA	En continu
19	Promouvoir auprès des aînés l'offre de Services Québec, dont les services d'accompagnement	Services Québec Famille-SA	En continu
20	Développer les compétences numériques de personnes en situation de pauvreté, notamment des aînés ²	Services Québec Famille-SA	2018-2023
21	Accroître la diffusion de l'information sur la planification financière de la retraite afin de faciliter la prise de décision des futurs retraités	Retraite Québec Famille-SA	2018-2023
22	Faciliter l'accès à l'information sur les programmes, mesures et services destinés aux personnes handicapées aînées, leur famille et leurs proches, et à l'accompagnement intersectoriel	OPHQ Appui, Réseau FADOQ	2019-2022

² Cette mesure apparaît au Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023.

Des services plus accessibles aux personnes aînées handicapées

L'OPHQ a entrepris le déploiement d'un guichet d'accès à l'information concernant les programmes, les mesures et les services destinés aux personnes handicapées, à leur famille et à leurs proches, parmi lesquelles figurent plusieurs personnes aînées. L'objectif est d'en arriver à ce que celles-ci puissent obtenir les renseignements sur les programmes et mesures les concernant, peu importe le dispensateur de services. Ces renseignements permettront, par exemple, de connaître les services existants dans une région ou une localité, les conditions pour avoir accès à un programme ou encore les démarches requises pour établir l'admissibilité à une mesure fiscale gouvernementale.

Dans le cadre du plan d'action, l'OPHQ entend conclure des ententes de partenariat avec des ministères et organismes, dispensateurs de services publics et non publics.

L'information gouvernementale encore plus accessible

Les personnes aînées sont nombreuses à vouloir demeurer actives et en santé le plus longtemps possible. Pour ce faire, elles veulent s'investir dans de nombreux domaines, que ce soit pour mettre à profit leur expérience, contribuer à la vitalité de leur communauté ou tout simplement pour se faire plaisir et pour garder la forme : loisirs, sports, bénévolat, engagement citoyen, formation, maintien d'une activité professionnelle comme travailleur autonome, etc. De nombreux services et programmes gouvernementaux peuvent soutenir les personnes aînées dans leurs différents choix de vie.

Ainsi, Services Québec compte bonifier l'information disponible sur les services et les programmes inclus au Portail Québec-Citoyens pouvant favoriser le vieillissement actif, avec la collaboration du Secrétariat aux aînés du ministère de la Famille.

L'information gouvernementale sera enrichie, notamment sur les ressources accessibles pour favoriser la participation et l'inclusion sociales, deux composantes essentielles au prolongement de la vie active et au maintien de l'autonomie. Les services offerts dans les bureaux de Services Québec peuvent faciliter les démarches des personnes aînées avec les ministères et organismes, notamment en leur fournissant un accompagnement. Des mesures visant à mieux leur faire connaître ces services seront prises.

9

Cette approche du gouvernement du Québec va dans le même sens que celles d'autres provinces canadiennes, comme l'Ontario et la Colombie-Britannique, qui ont élargi la portée de l'information gouvernementale transmise aux citoyens aînés.

En concordance avec cette approche, Retraite Québec prévoit accroître la diffusion de l'information à l'égard de la planification financière de la retraite, plus précisément en ce qui concerne l'âge auquel les futurs retraités devraient faire leur demande de rente de retraite, afin qu'ils puissent faire un choix éclairé à cet égard. Comme l'espérance de vie a augmenté et que l'entrée sur le marché du travail a été souvent plus tardive pour plusieurs travailleurs âgés, les travailleurs en fin de carrière doivent être bien informés des incidences financières de l'âge de la prise de leur retraite. Tout cela dans le but ultime qu'ils aient suffisamment d'argent pour vivre pleinement leur retraite.





Orientation 2

Vivre en santé dans sa communauté

Se sentir et être en bonne santé, tant sur les plans physique et cognitif que sur le plan psychologique, représente une source d'autonomie et de bien-être pour les personnes aînées. Ces acquis peuvent être maintenus, voire améliorés, grâce à la prévention des maladies et des problèmes de santé. Cette approche préventive inclut l'instauration d'environnements propices au maintien de l'autonomie des personnes aînées ainsi que le développement de leurs compétences à l'égard de leur propre santé.

Les changements démographiques commandent la diversification des services et l'adaptation des interventions. Cela nécessite la mobilisation des ressources partout au Québec, tant celles du réseau de la santé et des services sociaux que celles d'autres acteurs qui interviennent au quotidien auprès des personnes aînées, comme les organismes communautaires ou les entreprises d'économie sociale.

D'ailleurs, il importe de saluer le rôle joué par les proches aidants d'aînés, car ils exercent des responsabilités de la plus haute importance. La reconnaissance de leur contribution et de leur engagement est fondamentale, tout comme l'est l'accès à l'information et aux services qui leur sont destinés.

En somme, la clé pour assurer un vieillissement en santé réside dans la mobilisation des partenaires concernés, afin qu'ils puissent toujours mieux arrimer leurs interventions pour répondre aux défis associés à l'évolution démographique.

De façon à permettre aux personnes aînées de bien vieillir en santé dans leur communauté, le gouvernement du Québec entend :

- Reconnaître, accompagner et soutenir les proches aidants d'aînés (choix stratégique 5);
- Promouvoir la santé et améliorer la qualité de vie des aînés (choix stratégique 6);
- Adapter les pratiques, les services et les stratégies d'intervention aux besoins des aînés (choix stratégique 7).

Reconnaître, accompagner et soutenir les proches aidants d'aînés

Les proches aidants d'aînés assument nombre de responsabilités liées au bien-être, à la sécurité et à l'accompagnement des personnes qu'ils soutiennent : aide à domicile, gestion des rendez-vous, transport, accompagnement pour les visites médicales, gestion du budget, etc.

Malheureusement, plusieurs d'entre eux ne s'identifient pas comme proches aidants, et ne profitent donc pas du soutien pouvant leur être accordé.

Par ailleurs, la reconnaissance et la valorisation de leur rôle sont cruciales, tant par le personnel soignant, par la société que par eux-mêmes, et ce, afin de les appuyer dans leur engagement et de faciliter leur recours aux services et aux ressources qui leur sont offerts.

Dans la mesure où ils détiennent des connaissances importantes sur les personnes qu'ils aident, ils sont des partenaires essentiels qui contribuent positivement aux interventions des professionnels de la santé et des services sociaux auprès des personnes aidées.

De la même manière, cette reconnaissance de leur rôle de partenaires peut favoriser l'écoute nécessaire pour la prise en compte de leurs besoins et des limites de leurs interventions.

Pour mieux soutenir les proches aidants d'aînés, les services doivent donc être accessibles, diversifiés et coordonnés. De plus, les ressources qui interviennent auprès d'eux gagnent à être soutenues et outillées pour toujours mieux arrimer leurs interventions respectives.

L'Appui, présent pour les proches aidants d'aînés

L'Appui pour les proches aidants d'aînés, déployé dans toutes les régions du Québec, est un organisme qui contribue à améliorer la qualité de vie des proches aidants d'aînés, à faciliter leur quotidien et à veiller à ce qu'ils tirent pleinement profit des ressources mises à leur disposition.

Depuis sa création, plus de 1 100 projets annuels ou pluriannuels ont vu le jour pour soutenir des proches aidants de personnes aînées atteintes de la maladie d'Alzheimer, de troubles neurocognitifs, ou d'autres formes d'incapacité physique ou mentale.

L'Appui offre aussi un service téléphonique d'écoute, d'information et de référence, le service Info-aidant. Il rend également disponible un portail Web où sont recensées plus de 1 000 organisations offrant des services aux proches aidants d'aînés.

Issues d'un partenariat entre le gouvernement du Québec et Sojecci II Itée, société de la famille Lucie et André Chagnon, les sommes qui auront été investies depuis 2009 dans le cadre de ce partenariat totaliseront 200 millions de dollars d'ici 2021, dont 150 millions provenant du gouvernement du Québec.

Afin de reconnaître, d'accompagner et de soutenir les proches aidants d'aînés, les mesures suivantes sont prévues :

	Mesure	MO responsable MO collaborateur Partenaire du milieu	Calendrier
23	Améliorer l'offre de service aux proches aidants, notamment par la poursuite du financement de l'Appui pour les proches aidants d'aînés	Famille-SA MSSS, SCF Appui, Sojecci II Itée	2018-2023
24	Favoriser le partage d'initiatives locales et régionales qui assurent une pleine reconnaissance du proche aidant d'aînés tout au long du continuum de soins et de services sociaux et de santé	MSSS Famille-SA Appui	2018-2023
25	Mettre en place des mécanismes d'échanges entre les acteurs concernés par le soutien aux proches aidants d'aînés afin de favoriser la cohérence et la complémentarité des services et des actions les concernant	Famille-SA MSSS Appui	2018-2023

26	Mettre en place une communauté de pratique, réunissant des acteurs du réseau de la santé et des services sociaux et du milieu de la recherche, pour partager les connaissances et les bonnes pratiques favorables au bien-être des proches aidants d'aînés	MSSS	2018-2023
27	Promouvoir et rendre disponibles des outils et des activités de sensibilisation portant sur les réalités vécues par les proches aidants d'aînés en s'adressant aux acteurs qui œuvrent particulièrement auprès d'eux (étudiants, intervenants et professionnels)	MSSS Famille-SA, MEES Appui	2018-2023
28	Participer à la diffusion de campagnes de sensibilisation grand public visant à promouvoir le rôle des proches aidants d'aînés et les services qui leur sont offerts	Famille-SA Appui	2018-2023
29	Regrouper sur le Portail Québec-Citoyens l'information portant sur les programmes et services gouvernementaux destinés aux proches aidants	Services Québec Famille-SA, MSSS	En continu
30	Bonifier le crédit d'impôt remboursable pour les aidants naturels d'une personne majeure	MFQ	En continu
31	Bonifier le crédit d'impôt remboursable pour relève bénévole	MFQ	En continu

Des crédits d'impôt plus accessibles pour les proches aidants

Le régime fiscal québécois reconnaît les efforts des aidants naturels, dont les proches aidants d'aînés, notamment au moyen du crédit d'impôt remboursable pour les aidants naturels d'une personne majeure et du crédit d'impôt remboursable pour relève bénévole.

Pour en accroître l'accès, le gouvernement a prévu les bonifications suivantes :

- Élargissement de l'admissibilité au crédit d'impôt remboursable pour les aidants naturels à ceux n'habitant pas avec la personne aidée et qui ont un revenu net de moins de 27 031 \$;
- Diminution du nombre d'heures minimales requis pour bénéficier du crédit d'impôt remboursable pour relève bénévole à 200 heures de services bénévoles et augmentation à 750 \$ du remboursement en crédit d'impôt pour ceux qui offrent 400 heures et plus de services bénévoles.

Au cours des cinq prochaines années, ces bonifications permettront de consacrer environ 50 millions de dollars additionnels aux aidants naturels, ainsi que 3,5 millions de dollars aux personnes qui leur accordent bénévolement un répit.

Une communauté de pratique au service des intervenants qui œuvrent auprès des proches aidants d'aînés

Les personnes proches aidantes sont des partenaires indispensables. Bien qu'il puisse être très valorisant et gratifiant d'apporter de l'aide à un proche, certaines situations peuvent engendrer des difficultés et générer de la détresse. C'est pourquoi le MSSS encourage les établissements du réseau de la santé et des services sociaux à mettre en place diverses formes de soutien et à bonifier leurs pratiques.

À cet égard, le MSSS souhaite mettre en place une communauté de pratique réunissant des acteurs du réseau de la santé et des services sociaux et du milieu de la recherche. Par cette communauté de pratique, le MSSS offre un espace de coconstruction et d'innovation pour mobiliser les expériences et les expertises de ses membres et ainsi partager les bonnes pratiques favorables au bien-être des proches aidants d'aînés, les connaissances tacites et scientifiques sur les réalités des proches aidants de personnes aînées et les enjeux liés à la complexité et aux subtilités des interventions auprès de cette clientèle.

Le MSSS et son réseau pourront bénéficier des retombées positives de cette communauté de pratique pour planifier leurs interventions et mieux les soutenir.



Promouvoir la santé et améliorer la qualité de vie des aînés

Bien qu'une majorité d'aînés soient en bonne santé, tous peuvent améliorer leur condition de vie en adoptant des comportements et des habitudes de vie favorables à la santé.

Promouvoir la santé, c'est donc mettre à la disposition de ces personnes des réseaux de soutien appropriés, des outils et des moyens pour exercer un meilleur contrôle sur leur vie ou pour prévenir l'apparition de problèmes de santé, tant sur les plans physique et cognitif que sur le plan psychologique.

La promotion de la santé, c'est également offrir aux intervenants des formations et un cadre d'intervention, afin qu'ils puissent répondre toujours plus adéquatement aux besoins des aînés.

Santé cognitive : bien comprendre pour mieux prévenir

La santé cognitive se manifeste par l'exercice des fonctions mentales requises pour fonctionner de manière autonome et indépendante. Ces fonctions incluent la mémoire, le jugement, l'attention, le langage, la vitesse de traitement de l'information et la capacité de résoudre des problèmes.

Or, les développements scientifiques récents confirment que des activités peuvent prévenir ou retarder les pertes cognitives, comme l'activité physique, la pratique régulière d'activités stimulantes (apprentissage d'une nouvelle langue, jeux de société ou de cartes, activités culturelles ou sociales, etc.) et le contrôle de la pression artérielle.

Aussi, il est prévu de mobiliser les acteurs du réseau de la santé et des services sociaux sur l'importance de la santé cognitive pour favoriser un vieillissement en santé et diffuser les plus récentes connaissances scientifiques en la matière.

Pour promouvoir la santé et améliorer la qualité de vie des aînés, les mesures suivantes sont prévues :

	Mesure	MO responsable MO collaborateur Partenaire du milieu	Calendrier
32	Promouvoir auprès des intervenants en promotion de la santé dans les établissements du réseau de la santé et des services sociaux les conditions qui favorisent une bonne santé cognitive, afin de permettre à ceux-ci de bonifier leurs interventions auprès des aînés	MSSS INSPQ	2018-2023
33	Rendre disponibles pour les professionnels de la santé des outils et des activités de sensibilisation pour promouvoir la vaccination des personnes aînées	MSSS Ordres professionnels, Fédérations médicales, Associations professionnelles, CISSS et CIUSSS	En continu
34	Bonifier la formation <i>Agir en sentinelle pour la prévention du suicide</i> afin de mieux outiller les personnes formées à reconnaître les signes précurseurs des comportements suicidaires chez les aînés	MSSS AQPS	2018-2023
35	Promouvoir et déployer auprès des intervenants la formation <i>Prévenir le suicide chez les aînés : repérer, protéger et redonner espoir</i> dans toutes les régions du Québec	MSSS AQPS	2018-2023
36	Promouvoir le soutien communautaire en logement social	MSSS SHQ	2018-2023

Des formations adaptées pour mieux prévenir le suicide des aînés

Selon les données les plus récentes, 182 aînés âgés de 65 ans et plus se sont enlevé la vie au Québec en 2015. Parmi ces personnes, on compte trois fois plus d'hommes que de femmes. Bien que la proportion d'aînés mettant fin à leurs jours soit moins élevée que celle des autres groupes d'âge et celle des autres pays industrialisés, chaque suicide d'une personne aînée est un décès de trop.

Depuis 2006, des réseaux de sentinelles en prévention du suicide sont mis en place pour joindre une clientèle à risque, souvent des personnes isolées et qui manquent généralement de soutien social. Les sentinelles sont des personnes adultes susceptibles d'être en lien avec des aînés vulnérables au suicide dans le cadre de leur travail, de leur activité bénévole ou du rôle qu'elles jouent dans leur milieu ou de la qualité de leur écoute. À cette fin, elles reçoivent une formation pour reconnaître les signes

précurseurs des comportements suicidaires chez ces aînés et pour les diriger vers les ressources d'aide appropriées. La formation offerte s'arrime au cadre de référence L'implantation de réseaux de sentinelles en prévention du suicide au Québec.

De plus, une formation intitulée *Prévenir le suicide chez les aînés : repérer, protéger et redonner espoir* a été conçue spécifiquement pour les personnes dispensant des soins et des services aux aînés, comme les préposés aux bénéficiaires ou le personnel qui offre du soutien à domicile.

Des orientations gouvernementales renouvelées pour encourager le soutien communautaire en logement social

Le soutien communautaire en logement social regroupe un éventail d'actions bénéfiques pour l'ensemble des locataires concernés, notamment pour prévenir l'isolement social et pour favoriser le maintien à domicile des locataires aînés.

Auprès de ces personnes, ce soutien peut prendre la forme, par exemple, d'appui aux comités de locataires, d'accompagnement auprès des services publics ainsi que de toute intervention sociale ou activité communautaire visant à encourager leur participation dans leur milieu.

En 2007, le gouvernement du Québec publiait le Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social. Celui-ci a pour objet de doter le réseau de la santé et des services sociaux, ainsi que le réseau de l'habitation sociale, de leviers pour consolider et développer les projets de logement social avec soutien communautaire. De plus, il vise à organiser une réponse continue et complémentaire aux besoins des personnes, à mobiliser et à encourager le partenariat autour d'une clientèle commune ainsi qu'à assurer la pérennité des services.

Le MSSS et la Société d'habitation du Québec travailleront de concert afin de mettre à jour ce cadre de référence, ce qui donnera l'occasion de remettre à l'avant-plan le soutien communautaire en logement social et toute l'importance qu'on doit lui apporter. Ces travaux permettront de capter des pratiques innovantes mises en place dans certaines régions et qui améliorent concrètement la qualité de vie des citoyens visés. Ces bonnes pratiques en matière de soutien communautaire en logement social seront diffusées afin que les régions s'inspirent des meilleures initiatives au Québec.

Adapter les pratiques, les services et les stratégies d'intervention aux besoins des aînés

Les personnes aînées et leurs proches doivent pouvoir compter sur des services sociaux et des services de santé accessibles, coordonnés et organisés sur la base de leurs besoins.

Peu importe le lieu où ces services sont offerts, que ce soit dans un établissement du réseau de la santé et des services sociaux, un cabinet de médecin ou encore à domicile, la priorité doit être accordée au maintien de l'autonomie.

Les services de soutien à domicile visent à soutenir l'autonomie de la personne, afin qu'elle puisse demeurer chez elle le plus longtemps possible, et ce, en tenant compte de ses besoins et de ceux de ses proches. Ainsi, les ressources d'hébergement sont consacrées davantage à la clientèle présentant une lourde perte d'autonomie.

Pour ce faire, la main-d'œuvre qualifiée et en nombre suffisant doit être disponible pour offrir ces services en temps opportun. De plus, les intervenants doivent disposer des outils nécessaires pour accompagner les personnes nécessitant un soutien accru.

Le guichet d'accès aux médecins de famille : une réussite

Le guichet d'accès aux médecins de famille est disponible partout au Québec depuis avril 2016. Il accélère et facilite l'inscription permettant d'obtenir l'accès à un médecin de famille. Actuellement, la proportion de personnes âgées de 60 ans et plus qui sont inscrites auprès d'un médecin de famille est de 91,8 %.

Les groupes de médecine familiale (GMF) constituent des regroupements de médecins qui travaillent en étroite collaboration avec d'autres professionnels de la santé, tels que des infirmières ou des travailleurs sociaux. Ils offrent aux patients inscrits des services accessibles, continus et de qualité. Il existe 327 GMF pour l'ensemble du Québec en date du 1^{er} mai 2018.

Afin d'adapter les pratiques, les services et les stratégies d'intervention aux besoins des aînés, les mesures suivantes sont prévues :

	Mesure	MO responsable MO collaborateur Partenaire du milieu	Calendrier
37	Soutenir des stratégies efficaces visant à améliorer l'attraction et la rétention d'une main-d'œuvre qualifiée afin d'offrir aux aînés des soins et des services accessibles, intégrés et de qualité	MSSS	En continu
38	Documenter et implanter des pratiques exemplaires au sein des groupes de médecine familiale afin d'améliorer les suivis appropriés entre ces derniers et les établissements du réseau de la santé et des services sociaux pour les aînés présentant des besoins complexes	MSSS CISSS et CIUSSS, GMF	En continu
39	Favoriser le partenariat entre les CISSS, les CIUSSS et les organisations publiques, communautaires et privées afin d'offrir des soins de santé et des services sociaux répondant aux besoins des aînés	MSSS CISSS et CIUSSS, organisations publiques, communautaires et privées	2018-2023
40	Faciliter l'implantation des meilleures pratiques relatives à l'offre de service aux aînés atteints de la maladie d'Alzheimer ou d'autres troubles neurocognitifs majeurs en engageant une démarche de concertation entre les acteurs impliqués	MSSS CISSS et CIUSSS, GMF cabinets médicaux, organismes communautaires, RUIS	2019-2022
41	Augmenter le nombre de personnes recevant des services de soutien à domicile et intensifier les services pour mieux répondre aux besoins des personnes aînées	MSSS CISSS et CIUSSS	En continu
42	Mettre en œuvre les engagements pris par le MSSS et les présidents-directeurs généraux des établissements du réseau de la santé et des services sociaux lors des forums sur les meilleures pratiques en CHSLD et en soutien à domicile	MSSS CISSS et CIUSSS	En continu
43	Améliorer le Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique	MSSS RAMQ EESAD	2018-2023

	Mesure	MO responsable MO collaborateur Partenaire du milieu	Calendrier
44	Terminer, analyser et assurer le suivi approprié des projets-pilotes concernant les soins dentaires préventifs et curatifs et d'hygiène quotidiens de la bouche chez les résidents des CHSLD	MSSS CISSS et CIUSSS	2018-2023
45	Favoriser un usage approprié des anti- psychotiques chez les résidents des CHSLD ayant des symptômes comportementaux et psychologiques de la démence	MSSS CISSS et CIUSSS	2018-2023

Répondre aux besoins d'un plus grand nombre de personnes aînées en soutien à domicile

Tôt ou tard, une personne vieillissante peut éprouver une perte d'autonomie légère, modérée ou grave. Elle peut demeurer à domicile avec l'aide de ses proches, d'organismes communautaires ou encore, grâce aux services du réseau de la santé et des services sociaux prévus à la politique *Chez soi : le premier choix*.

Avec les changements démographiques, le nombre de personnes aînées recevant du soutien à domicile devrait augmenter. Le repérage et l'évaluation des besoins permettent de desservir les bonnes personnes et de s'assurer de répondre à leurs besoins, et ce, peu importe leur incapacité et leur lieu de résidence, et peu importe la cause : perte d'autonomie fonctionnelle (physique et cognitive, comme la maladie d'Alzheimer) ou maladies chroniques.

Afin de permettre aux personnes de demeurer à domicile le plus longtemps possible, une diversité de soins et de services, par exemple, des soins et services professionnels tels que les soins infirmiers, les services de nutrition, des services de réadaptation de base (physiothérapie, ergothérapie, etc.), des services d'inhalothérapie, des services psychosociaux seront plus accessibles, en quantité et en qualité suffisantes. Les services d'aide à domicile seront aussi plus accessibles par exemple, les services d'assistance personnelle, les services d'aide domestique, etc. Ces derniers peuvent être offerts par les établissements du réseau de la santé et des services sociaux ou par d'autres partenaires.

De plus, le MSSS prévoit augmenter le nombre d'heures de service lors de certaines périodes où une personne requiert des services plus importants, afin que celle-ci puisse stabiliser son état et ainsi éviter un recours inapproprié à l'urgence ou une hospitalisation.

L'usage des antipsychotiques chez les résidents en CHSLD : des interventions appropriées

Un projet est présentement en cours afin de favoriser un usage plus approprié, voire réduit, des antipsychotiques en CHSLD chez les résidents ayant des symptômes comportementaux et psychologiques de la démence. Il vise également à encourager les approches non pharmacologiques.

Le projet consiste, entre autres, à permettre une intégration plus efficace des meilleures pratiques, à améliorer les soins par de la formation plus adéquate et à favoriser une meilleure collaboration interdisciplinaire.

Par exemple, le dossier médical et pharmacologique des résidents présentant ces types de symptômes sera révisé afin de s'assurer que chaque prise de médicament répond à un besoin et que le médicament n'est pas en contre-indication avec une autre ordonnance. Les bonnes pratiques issues de ce projet seront par la suite implantées dans tous les CHSLD.



Orientation 3

Créer des environnements sains, sécuritaires et accueillants dans sa communauté

Malgré la grande diversité des profils et des parcours de vie, les personnes aînées partagent la même aspiration, celle de demeurer chez elles et dans leur communauté le plus longtemps possible, dans ces environnements témoins de leur histoire familiale et personnelle où elles ont leurs racines, où elles entretiennent des liens sociaux et où elles ont leurs habitudes.

Aussi l'environnement immédiat doit-il favoriser la poursuite de cette vie active et riche de sens : logement adapté et abordable, lieux publics accessibles et adéquatement aménagés, modes de transport et services accessibles, milieu de vie sécuritaire, occasions de loisirs et de vie communautaire stimulantes, etc.

La volonté d'agir des communautés et leur capacité de se mobiliser pour concrétiser leurs projets représentent une richesse pour le Québec. D'ailleurs, la grande majorité d'entre elles prennent déjà fait et cause pour l'inclusion sociale des personnes aînées et leurs actions témoignent de leur volonté de penser et d'agir au bénéfice des aînés.

Afin d'offrir aux personnes aînées des environnements sains, sécuritaires et accueillants, le gouvernement du Québec entend :

- Soutenir les communautés dans leur adaptation au vieillissement de la population (choix stratégique 8);
- Rendre les milieux de vie et les habitations adaptables, accessibles et sécuritaires pour les aînés (choix stratégique 9);
- Assurer la mobilité des aînés (choix stratégique 10);
- Favoriser le sentiment de sécurité et le respect des droits des aînés (choix stratégique 11).

Soutenir les communautés dans leur adaptation au vieillissement de la population

Toutes les communautés du Québec doivent relever de grands défis pour répondre aux besoins de leur population aînée, particulièrement les plus petites municipalités dotées de ressources limitées. Plus de 80 % des municipalités québécoises comptent moins de 5 000 habitants.

Les municipalités et les MRC demeurent le niveau de gouvernement le plus près des citoyens et le plus apte à intervenir pour créer et pour maintenir un milieu de vie favorable aux aînés. En effet, elles sont appelées à revoir leur offre de service et leur positionnement dans des domaines tels que l'habitation, la santé, les loisirs, la participation sociale, l'aménagement urbain et le transport.

La mobilisation sur la question du vieillissement ne peut toutefois pas se concrétiser sans l'établissement de stratégies locales, régionales et nationales concertées, cohérentes et intégrées.

Ainsi, les organismes locaux, régionaux et nationaux qui offrent des services aux personnes aînées ou qui défendent leurs intérêts et leurs droits sont des acteurs clés pour assurer une réponse optimale aux besoins de ces personnes. Ils ont une fine connaissance de leur territoire et ont le pouvoir d'intervenir directement pour créer ou maintenir des milieux de vie favorables aux citoyens âgés. Ils doivent évidemment avoir les moyens nécessaires pour jouer pleinement leur rôle en cette matière.

Des municipalités et des MRC à l'écoute des aînés

Pour soutenir la mobilisation du milieu municipal en faveur des aînés, le Secrétariat aux aînés du ministère de la Famille a instauré le Programme de soutien à la démarche MADA.

Les bonifications qui lui sont apportées à compter de 2018 visent à renforcer leur rôle clé d'agent de changement, pour un Québec toujours plus inclusif à tous les âges de la vie.

Aujourd'hui, près de 900 municipalités et MRC, joignant plus de 91 % de la population, se sont engagées à associer leurs citoyens et les acteurs du milieu au développement d'une politique municipale en faveur des aînés et à la planification de leurs interventions, de leurs infrastructures et de leurs services en fonction d'une vie plus active de leurs aînés.

Afin de soutenir les communautés dans leur adaptation au vieillissement de la population, les mesures suivantes sont prévues :

	Mesure	MO responsable MO collaborateur Partenaire du milieu	Calendrier
46	Bonifier le soutien et l'accompagnement des petites municipalités et des MRC dans le cadre du Programme de soutien à la démarche MADA	Famille-SA Municipalités et MRC, CAMF, CdRV	En continu
47	Soutenir les municipalités et les MRC amies des aînés dans la réalisation de petits projets d'infrastructures et d'aménagement répondant aux besoins des aînés dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés	MAMOT Famille-SA Municipalités et MRC	2018-2022
48	Déployer et soutenir un réseau de personnes- ressources afin de structurer et de coordonner la mise en œuvre des plans d'action en faveur des aînés sur le territoire des MRC amies des aînés	Famille-SA MAMOT CAMF, CdRV	2018-2023

49	Entretenir le réseautage, le transfert de connaissances et l'échange de bonnes pratiques entre les municipalités et MRC amies des aînés, notamment par la tenue de rencontres régionales	Famille-SA MAMOT CAMF, CdRV, CTRCAQ Réseau des grandes villes MADA	En continu
50	Identifier un réseau de répondants en sécurité civile pour appuyer les municipalités et MRC amies des aînés dans l'élaboration de mesures d'urgence adaptées à leurs citoyens aînés en cas de sinistre	MSP Famille-SA Municipalités et MRC	En continu
51	Accompagner et outiller les municipalités et MRC amies des aînés dans l'adaptation de leurs pratiques en aménagement et urbanisme	Famille-SA MAMOT Municipalités et MRC, Vivre en ville, CAMF	2018-2021
52	Élaborer des guides thématiques destinés aux municipalités et MRC amies des aînés pour faciliter l'adaptation de leurs structures et services au vieillissement de la population	Famille-SA MAMOT CAMF, CdRV	2019-2023
53	Produire un outil d'information sur l'approche Commerce ami des aînés à l'intention des propriétaires de commerce et des acteurs municipaux	Famille-SA CdRV	2018-2021
54	Soutenir les organismes œuvrant auprès des aînés dans la réalisation de projets locaux, régionaux et nationaux dans le cadre du programme Québec ami des aînés	Famille-SA Organismes du milieu, communautés autochtones	2018-2023
55	Reconnaître et soutenir les organismes dont la mission est dédiée spécifiquement aux aînés	Famille-SA	2020-2023
56	Soutenir les administrations régionales du Nord-du-Québec dans la mise en œuvre de projets visant l'amélioration des conditions de vie des aînés	Famille-SA MAMOT Administrations régionales du Nord-du-Québec : Secteur Kativik; Secteur Jamésie; Gouvernement de la nation crie	2018-2023

« Penser et agir aîné » : les municipalités amies des aînés au rendez-vous!

L'implantation de la démarche MADA dans les municipalités et les MRC est le point de départ d'un changement de culture et de mentalité. En effet, elle invite la communauté à réfléchir et à apporter des améliorations à leur environnement en se dotant d'une politique municipale aînée et en élaborant un plan d'action pour créer un milieu de vie favorable aux personnes aînées. C'est pourquoi elle mise notamment sur l'implication directe de ces personnes dans la définition des actions à réaliser.

Les effets positifs de cette démarche sont indéniables, tant pour les administrations municipales que pour les aînés eux-mêmes. De récentes recherches démontrent qu'elle a notamment assuré le développement d'un « penser et agir aîné », ce qui s'est traduit par l'accroissement des investissements locaux et régionaux au bénéfice des aînés de même que par l'établissement de nouvelles collaborations entre les différents acteurs concernés par le mieux-être des aînés.

Ces recherches ont également permis de constater que les défis sont encore plus importants dans les plus petites municipalités. D'ailleurs, les démarches collectives entreprises par des MRC permettent de mettre en place des interventions cohérentes et complémentaires en faveur des aînés sur un plus grand territoire.

Le Secrétariat aux aînés du ministère la Famille entend bonifier le soutien financier destiné aux municipalités de moins de 15 000 habitants et aux MRC, ainsi que le soutien technique offert grâce à l'expertise unique du Carrefour action municipale et famille (CAMF), pour l'élaboration de politiques en faveur des aînés et de plans d'action MADA. De plus, en vue de leur apporter un soutien encore plus accru, de nouveaux investissements permettront l'embauche d'une personne-ressource dans chaque MRC MADA. Cet appui additionnel structurant contribuera à soutenir la mobilisation des acteurs régionaux et la réalisation des plans d'action MADA.

Enfin, pour outiller les acteurs engagés dans la démarche MADA, le Secrétariat aux aînés du ministère de la Famille élaborera d'ici 2023 des guides thématiques portant notamment sur l'habitation et le milieu de vie, sur la santé et les saines habitudes de vie des aînés ainsi que sur la mobilité et l'aménagement du territoire. À ce propos, le Secrétariat aux aînés du ministère de la Famille, en collaboration avec l'organisme Vivre en ville, entend offrir un nouvel accompagnement technique aux municipalités et aux MRC MADA pour aménager des milieux de vie favorables à un vieillissement actif.

Des réalisations inspirantes intégrées dans les plans d'action MADA

Espaces extérieurs et bâtiments : Des installations municipales sont améliorées pour les rendre plus accessibles aux aînés : feux de piétons mieux adaptés, bâtiments municipaux, parcs et sentiers pédestres plus accessibles, bacs surélevés installés dans les jardins communautaires, etc.

- Participation sociale: Des cafés-rencontres hebdomadaires pour les aînés sont offerts ainsi qu'un programme de marche pour les aînés qui favorise la socialisation, le transport actif et l'adoption de saines habitudes de vie.
- Habitation: Des municipalités placent au rang de leurs priorités le développement de projets de logements abordables et adaptés à la réalité des aînés. Elles revoient également leur réglementation pour favoriser l'émergence de maisons intergénérationnelles.
- Soutien communautaire : Des services à domicile offerts par des organismes communautaires (menus travaux, repas, etc.) sont soutenus et encouragés.
- Mobilité: Des initiatives voient le jour, comme le transport collectif gratuit en dehors des heures de pointe, l'instauration de « navettes Or », le transport par taxi à tarif réduit ainsi que l'accompagnement bénévole au transport pour un accès aux services essentiels.

Le pouvoir d'agir des communautés : une richesse pour le Québec

Le Secrétariat aux aînés du ministère de la Famille a instauré le programme Québec ami des aînés (QADA) pour appuyer les initiatives du milieu communautaire en faveur des aînés, une initiative qui s'ajoute au soutien accordé aux municipalités dans leurs démarches pour être reconnues amies des aînés.

Au cours des dernières années, plus d'un millier de projets locaux, régionaux et à portée nationale ont été pilotés par des organismes sans but lucratif engagés dans leur milieu et soutenus par le programme QADA. Près de 68 millions de dollars en aide financière seront injectés d'ici 2023, en vue d'améliorer les conditions de vie des aînés et d'encourager leur participation sociale.

Plusieurs de ces projets émanent d'ailleurs des plans d'action municipaux découlant d'une démarche MADA, ce qui reflète la synergie des interventions et la mobilisation des localités pour favoriser l'inclusion sociale des aînés.

À compter de 2020, un nouveau volet s'ajoutera à ceux existants au programme QADA afin de soutenir financièrement les organismes dont la mission et les activités sont spécifiquement dédiées aux personnes aînées. Ce volet permettra aux organismes reconnus par le Secrétariat aux aînés du ministère de la Famille de jouer pleinement leur rôle dans le déploiement d'initiatives qui visent à permettre aux aînés de mener une vie active et autonome le plus longtemps possible dans leur communauté.

Quelques projets QADA réalisés au bénéfice des personnes aînées

Emergence de l'endettement chez les aînés : bien comprendre pour mieux agir

L'endettement frappe les consommateurs à tous les âges de la vie, mais ses répercussions les plus importantes se font sentir chez les personnes aînées. Pour favoriser l'éducation financière des personnes à l'approche de la retraite et des retraités sur cette question sensible, l'Union des consommateurs a été soutenue financièrement afin de concevoir

et de produire des outils d'information accessibles à la population, lesquels sont également mis à la disposition d'autres organismes œuvrant auprès des aînés.

211 Aînés : un service téléphonique de référence pour les aînés et leurs proches

Le service 211 développé en 2008 par le Centre de référence de la Capitale est bien connu par les citoyens de plusieurs régions du Québec désireux de s'informer sur les ressources et les services offerts par les organismes sans but lucratif de leur communauté. Le Centre de référence du Grand Montréal a été soutenu financièrement afin de déployer le service sur l'ensemble de son territoire. Son projet a permis à un plus grand nombre de personnes aînées, en particulier celles qui sont plus isolées, de faciliter le repérage de tous les services, organismes ou programmes pouvant leur venir en aide.

Voisins solidaires : et si on s'entraidait entre générations?

Pour contribuer à la création de liens intergénérationnels, le Réseau québécois de Villes et Villages en santé a bénéficié d'un soutien financier pour un projet de deux ans visant à implanter un réseau d'agents de participation sociale dans des communautés de quartier. L'un des rôles de ces agents est de favoriser le développement d'un esprit communautaire favorisant la vie active des aînés et, par le fait même, leur santé et leur qualité de vie.

Place aux jeunes mentorés

Place aux jeunes en région est un organisme à but non lucratif dont la mission est de contrer l'exode des jeunes et de favoriser leur retour dans leur région d'origine. Il a été soutenu financièrement pour un projet visant à aider de jeunes nouveaux arrivants à s'installer en région, grâce au mentorat d'aînés de leur communauté d'accueil et avec la collaboration de groupes d'aînés actifs. Ce type d'initiative est une façon originale d'encourager une participation active des aînés et de tisser des liens intergénérationnels.

Rendre les milieux de vie et les habitations adaptables, accessibles et sécuritaires pour les aînés

La très grande majorité des personnes aînées vivent dans un domicile conventionnel, dans un logement privé ou dans une résidence privée pour aînés.

L'habitation et le milieu de vie revêtent une grande importance pour les aînés, et leur influence sur le bien-être et la santé est déterminante. La localisation de leur domicile, son aménagement adapté ainsi que l'accessibilité des services (commerces de proximité, services de transport en commun ou adapté, lieux de rencontre, etc.) peuvent affecter leur autonomie et la capacité à rester dans leur milieu de vie.

Les coûts d'adaptation d'un logement peuvent représenter une contrainte financière sérieuse, notamment pour les personnes ayant une incapacité motrice, d'où l'importance de logements accessibles et facilement adaptables à tous les âges de la vie.

La mise à profit de solutions technologiques peut aussi favoriser le maintien à domicile, particulièrement pour les personnes en perte d'autonomie et désireuses de poursuivre une vie active sans compromettre leur sécurité.

Enfin, des formules innovantes d'habitation pour aînés méritent d'être mises en lumière pour souligner la réponse adéquate qu'elles apportent aux désirs d'autonomie et de maintien de la qualité de vie exprimés par les personnes aînées.

Un projet d'habitation inspirant

Décerné par la Société d'habitation du Québec, en collaboration avec le Secrétariat aux aînés du ministère de la Famille, le Prix Habitat novateur pour aînés contribue à valoriser les réalisations exemplaires et les pratiques innovantes en matière de conception et d'exploitation d'habitations destinées aux aînés.

En 2017, le prix a été décerné aux Habitations Vivre Chez Soi du quartier Saint-Sauveur à Québec. L'ensemble immobilier est situé à proximité des transports en commun, de nombreux commerces, d'un réseau de pistes cyclables et d'organismes communautaires actifs auprès des aînés.

La résidence pour aînés est intégrée à un ensemble d'immeubles locatifs comportant des logements pour les familles et les personnes seules, ce qui favorise la tenue d'activités intergénérationnelles et diversifiées : comités de résidents, jardinage, soirées thématiques, fêtes de quartier, etc.

Pour les membres du jury, les Habitations Vivre Chez Soi ont su créer un milieu de vie dynamique, évolutif et sécuritaire pour les résidents.

Afin de rendre les milieux de vie et les habitations adaptables, accessibles et sécuritaires pour les aînés, les mesures suivantes sont prévues :

	Mesure	MO responsable MO collaborateur Partenaire du milieu	Calendrier
57	Améliorer les conditions de logement des aînés par l'accroissement de l'offre de logements abordables	SHQ MSSS	2018-2023
58	Poursuivre l'offre d'aide financière aux personnes qui ont besoin de faire adapter leur résidence dans le cadre du Programme d'adaptation de domicile	SHQ	2018-2023
59	Identifier les besoins spécifiques des aînés en matière de soutien communautaire dans les logements subventionnés afin d'offrir aux personnes aînées un accès à des services appropriés à leurs besoins	SHQ	2021-2022
60	Développer des innovations en gérontotechnologie visant à favoriser le maintien à domicile sécuritaire des aînés	MESI Famille-SA MEDTEQ	2018-2023
61	Accompagner et outiller les municipalités et MRC amies des aînés pour la conception, la construction, la rénovation et la gestion de bâtiments durables et adaptés aux besoins des aînés	Famille-SA MAMOT, SHQ Écobâtiment	2019-2022
62	Élaborer et diffuser un guide visant l'application des exigences d'accessibilité dans les nouveaux logements	RBQ, OPHQ SHQ, MAMOT, MSSS	2018-2023
63	Sensibiliser les municipalités aux besoins actuels et futurs des aînés pour qu'elles adaptent leur réglementation ou pour qu'elles prennent tout autre moyen en vue d'améliorer l'adaptabilité des nouvelles constructions d'habitation	MAMOT RBQ, SHQ, OPHQ Municipalités	2018-2023
64	Poursuivre le déploiement de l'approche en gestion des risques en sécurité incendie dans les RPA	MSSS MSP CISSS et CIUSSS	2018-2023
65	Promouvoir les pratiques innovantes en habitation pour aînés par le Prix Habitat novateur	SHQ Famille-SA	2019-2022
66	Élargir le crédit d'impôt remboursable pour l'achat ou la location de biens visant à prolonger l'autonomie des aînés	MFQ	En continu

Une offre de logements abordables accrue pour les aînés

Le programme AccèsLogis Québec vise à encourager la construction de logements communautaires et abordables pour des ménages à faible revenu et pour des personnes ayant des besoins particuliers en matière d'habitation, notamment les aînés. Le Plan économique du Québec de mars 2018 a prévu la construction de 3 000 nouveaux logements sociaux sur l'ensemble du territoire québécois destinés aux ménages à revenu faible ou modeste, ou encore à des clientèles en difficulté ayant des besoins particuliers.

La SHQ réservera un minimum de 1 000 unités de logement pour les personnes aînées dans le cadre du programme AccèsLogis Québec pour la période 2018-2023 selon les besoins qui émaneront des régions. En plus des nouveaux logements mis à la disposition des aînés, plusieurs ménages à faible revenu bénéficieront également d'un supplément au loyer afin que la part de leur revenu consacré à se loger soit diminuée. En outre, des logements seront construits pour des aînés du Nunavik.

La démarche Bâtiment durable pour aînés, pour une meilleure qualité de vie chez soi

Avec le soutien financier du Secrétariat aux aînés du ministère de la Famille, un projet ayant pour objectif de déterminer les meilleures pratiques pour construire, concevoir, rénover et gérer des bâtiments durables adaptés aux besoins des personnes aînées a récemment été réalisé par l'organisme Écobâtiment. Un comité d'experts a été constitué et il est formé de représentants de l'Institut sur le vieillissement et la participation sociale des aînés (IVPSA) de l'Université Laval (UL), du Centre de recherche sur les soins et services de première ligne (CERSSPL), du Centre d'excellence sur le vieillissement de Québec (CEVQ), de l'École nationale d'administration publique (ENAP), du CAMF, de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) et de la SHQ.

La démarche Bâtiment durable pour aînés vise ultimement à avoir une influence positive sur la qualité de vie de ses occupants aînés et permet d'améliorer la santé, la sécurité et la situation financière des personnes aînées afin qu'elles puissent vieillir chez elles le plus longtemps possible dans des conditions optimales. La démarche vise notamment les aînés autonomes, semi-autonomes ou en légère perte d'autonomie.

Le Secrétariat aux aînés du ministère de la Famille soutiendra l'appropriation du concept par les municipalités et MRC en démarche MADA, notamment en leur permettant de bénéficier d'un accompagnement par l'organisme Écobâtiment. Ce nouveau service-conseil pourra leur être offert dans le cadre de leur démarche MADA.

La gérontotechnologie et l'innovation sociale : au service du maintien à domicile en toute sécurité

Le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) entend soutenir le développement de la gérontotechnologie au Québec. Les avancées dans ce domaine contribueront à mettre les technologies de pointe au service des personnes aînées, et en particulier celles en perte d'autonomie, afin qu'elles puissent poursuivre une vie active et autonome à domicile et en toute sécurité.

Pour atteindre ses objectifs, il appuiera les travaux du Consortium industriel de recherche et d'innovation en technologies médicales du Québec (MEDTEQ) regroupant près d'une centaine de membres, dont des centres hospitaliers et des entreprises du domaine des technologies médicales, en collaboration avec des organismes d'intermédiation travaillant en innovation sociale tels que le Centre de liaison sur l'intervention et la prévention psychosociales (CLIPP) et Territoires innovants en économie sociale et solidaire (TIESS). Cette formule contribuera au développement, à l'appropriation et à l'implantation de solutions à la fois pratiques et innovantes, en partenariat avec des établissements du réseau de la santé et des services sociaux, afin d'adapter les domiciles au vieillissement de la population.



Un assouplissement fiscal pour accroître l'autonomie des aînés

Le crédit d'impôt remboursable pour l'achat ou la location de biens visant à prolonger l'autonomie des aînés a pour objectif d'aider les personnes âgées de 70 ans ou plus à se procurer des biens qui contribuent à accroître leur autonomie en réduisant le risque de chute ou en permettant une intervention rapide en cas d'accident, et ce, afin de faciliter leur maintien à domicile.

Les biens actuellement admissibles au crédit d'impôt visent principalement la sécurité des aînés et leur mobilité dans leur logement. Pour améliorer la sécurité des aînés faisant face à une perte d'audition, les frais d'achat de systèmes d'avertissement pour les malentendants et de prothèses auditives seront désormais couverts par le crédit d'impôt. Aussi, afin que les aînés soient mieux soutenus dans leurs déplacements effectués à l'intérieur de leur habitation, les dispositifs non motorisés d'assistance aux déplacements seront désormais couverts (marchettes, cannes et fauteuils roulants, etc.). Enfin, afin de s'assurer que ceux qui se procurent des biens chaque année puissent bénéficier du crédit d'impôt, le gouvernement du Québec prévoit réduire la franchise annuelle de 500 \$ à 250 \$ à compter de 2018.

Les bonifications du crédit d'impôt remboursable pour l'achat ou la location de biens visant à prolonger l'autonomie des aînés auront une incidence de 6,3 millions de dollars pour le gouvernement en 2018-2019.

Choix stratégique 10

Assurer la mobilité des aînés

La mobilité est une notion aux multiples dimensions. Elle fait appel à la capacité d'une personne à se déplacer en toute sécurité, que ce soit en vaquant à ses occupations à l'intérieur de son domicile ou en sortant de chez elle.

Pour les personnes aînées, conserver sa mobilité le plus longtemps possible est une condition essentielle pour concrétiser ce désir d'autonomie tant recherchée, que ce soit pour fréquenter ses amis et ses proches, aller faire ses courses, se rendre à ses activités de loisirs, garder la forme ou encore se rendre à ses rendez-vous médicaux.

Avec l'âge, et en fonction de ses capacités, une personne peut devoir abandonner sa voiture au profit d'autres modes de déplacement. En plus des transports collectifs, principalement accessibles en milieu urbain, des services d'accompagnement et de transport destinés aux personnes aînées sont offerts par des organismes communautaires locaux et régionaux. En région et en milieu rural, ces services de proximité jouent un rôle clé pour le maintien des personnes aînées dans leur milieu de vie.

Il est nécessaire d'accorder également une attention particulière aux aménagements urbains sécuritaires, adaptés et bien entretenus ainsi qu'à la promotion de l'accessibilité universelle afin de faciliter les déplacements quotidiens des aînés, et ce, en toute saison.

Afin d'assurer la mobilité des aînés, les mesures suivantes sont prévues :

	Mesure	MO responsable MO collaborateur Partenaire du milieu	Calendrier
67	Soutenir des projets favorisant la mobilité des aînés, particulièrement en milieu rural, et diffuser les nouvelles initiatives mises en place	MTMDET Famille-SA	2019-2023
68	S'assurer que les organismes admissibles au Programme d'aide au développement du transport collectif (volet 2) identifient, dans leur plan de développement en transport, les besoins en mobilité des aînés et les mesures prises afin d'y répondre	MTMDET	En continu
69	Instaurer un processus permettant d'améliorer les relations avec les municipalités qui souhaitent réaliser des actions favorisant la mobilité et les déplacements actifs des aînés dans le cadre de leur démarche MADA	MTMDET Famille-SA	En continu

70	Augmenter la portée de diffusion d'outils de sensibilisation à la sécurité routière rejoignant les aînés, en s'associant avec des organismes régionaux et nationaux œuvrant auprès d'eux	SAAQ Famille-SA	2018-2020
71	Promouvoir, auprès des municipalités et MRC amies des aînés, des initiatives porteuses en matière d'aménagement des espaces publics extérieurs sans obstacle	OPHQ Famille-SA, MAMOT Municipalités et MRC	2018-2021
72	Documenter les obstacles relatifs à l'accessibilité des bâtiments où sont offerts des services à la population et identifier des pistes de solution pour réduire ces obstacles	OPHQ	2018-2021
73	Sensibiliser les municipalités à l'importance de réaliser un entretien sécuritaire des infrastructures piétonnières en saison hivernale	Famille-SA MAMOT, OPHQ Municipalités et MRC	2019-2021
74	Évaluer les impacts de la cohabitation des utilisateurs d'aides à la mobilité motorisées avec les usagers de la route afin d'identifier des solutions pour assurer leur sécurité	MTMDET SAAQ, MSSS, INSPQ	2018-2019
75	Assurer la diffusion d'information et d'éducation relatives à l'utilisation sécuritaire des aides à la mobilité motorisées dans toutes les municipalités	MTMDET SAAQ	2019-2020

Se déplacer facilement et en toute sécurité

La réduction d'une ou de certaines aptitudes peut limiter les possibilités de déplacement pour les aînés. En effet, la distance parcourue par ceux-ci diminue avec l'âge, quel que soit le mode de déplacement. Par exemple, la distance-seuil d'un déplacement à pied, soit la distance au-delà de laquelle la propension à utiliser la marche comme mode de déplacement va diminuer, est évaluée à seulement 650 mètres pour les personnes âgées de plus de 65 ans. Ainsi, les conséquences sont particulièrement préoccupantes dans les communautés rurales et semi-urbaines en raison des grandes distances qu'il faut parfois couvrir pour accéder aux services.

Le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) entend offrir, à compter de 2019, une aide financière pour la mise en place de projets favorisant la mobilité des aînés, particulièrement en milieu rural, pour des investissements de 3,5 millions de dollars sur cinq ans. Il pourra s'agir, par exemple, de projets visant à accompagner les aînés dans l'apprentissage et la familiarisation au transport collectif ou encore de la création de nouveaux services de transport destinés à cette clientèle.

Par ailleurs, l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) et ses collaborateurs ministériels entendent promouvoir les pratiques municipales exemplaires en matière d'aménagement des espaces publics extérieurs sans obstacle. L'objectif est d'inspirer les municipalités dans leurs recherches de solutions pour rendre les infrastructures accessibles à tous, y compris les personnes handicapées et les aînés.



Choix stratégique 11

Favoriser le sentiment de sécurité et le respect des droits des aînés

Assurer la sécurité des personnes aînées, c'est veiller à leur protection physique, à leur dignité et au respect de leurs droits. Entre autres, des activités de sensibilisation et la diffusion d'une information claire et précise peuvent contribuer à les rassurer dans certaines situations.

De plus, bien qu'une majorité d'aînés soient en mesure de défendre leurs droits, d'autres peuvent éprouver plus de difficultés à le faire, notamment si elles craignent des représailles à la suite d'une plainte ou si elles ne connaissent pas les ressources pouvant les informer et les accompagner dans leurs démarches.

Plus une personne aînée possède l'information nécessaire pour agir, peu importe le type de situation dans laquelle elle peut se trouver, plus elle a la force et la compétence nécessaires pour prendre des décisions éclairées. Cela fait aussi en sorte qu'elle est en mesure d'exercer son pouvoir d'agir, une condition essentielle au maintien de son autonomie.

Afin de favoriser le sentiment de sécurité et le respect des droits des aînés, les mesures suivantes sont prévues :

	Mesure	MO responsable MO collaborateur Partenaire du milieu	Calendrier
76	Élaborer et diffuser des guides portant sur les droits et obligations des locataires et propriétaires de RPA afin d'aider ceux-ci à signer, modifier ou résilier un bail ou à exercer leurs recours en cas de litige	Famille-SA MSSS, MAMOT, RLQ	En continu
77	Développer et offrir de la formation aux intervenants des centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) et des centres de justice de proximité (CJP) afin d'assurer une prestation de services adaptée aux besoins des personnes aînées et des proches aidants	MJQ CJP, CAVAC	En continu
78	Bonifier et diffuser des outils d'information destinés aux personnes aînées et leurs proches pour qu'ils soient en mesure de faire valoir leurs droits et d'exercer des recours en matière de consommation	OPC	En continu
79	Soutenir des initiatives visant à informer et sensibiliser les personnes aînées des minorités ethnoculturelles sur leurs droits et recours au regard du racisme et de la discrimination	MIDI MSSS Organismes du milieu	2019-2021

	Mesure	MO responsable MO collaborateur Partenaire du milieu	Calendrier
80	Diffuser des outils développés pour prévenir et contrer l'intimidation dans les milieux de vie et auprès d'organismes regroupant des personnes aînées	FAMILLE Famille-SA Organismes du milieu	2018-2019
81	Diffuser de l'information aux personnes aînées afin de les sensibiliser aux aléas auxquels elles peuvent être exposées et de mieux les préparer à faire face à un sinistre	MSP	En continu

Mieux connaître ses droits et ses obligations : une condition essentielle au maintien de l'autonomie des aînés

Les consommateurs aînés peuvent être perçus comme des cibles de choix par certains commerçants mal intentionnés. La perte d'une somme d'argent résultant d'une méconnaissance de leurs droits peut être lourde de conséquences pour les personnes aînées ayant un revenu limité. C'est pourquoi l'Office de la protection du consommateur (OPC) entend notamment réaliser des activités d'information et de sensibilisation pour joindre les aînés et leurs proches, afin qu'ils puissent mieux connaître leurs droits et leurs recours en tant que consommateurs et les aider à prévenir les problèmes qu'ils pourraient rencontrer dans divers domaines de consommation qui les touchent particulièrement, par exemple lors de la signature d'un contrat. Les interventions tiendront compte des besoins particuliers des personnes aînées nécessitant d'être soutenues dans leurs démarches.

De plus, un nouvel outil d'information à la fois accessible et complet sera proposé, en vue de simplifier l'information juridique parfois complexe associée à la location d'un logement et à l'achat de services dans une résidence privée pour aînés. En plus de faciliter la compréhension des droits et des obligations des locataires, la documentation présentera de façon simple et vulgarisée toutes les composantes de la relation avec la résidence, notamment aux étapes de la signature, de la modification ou de la

résiliation du bail, ainsi que les ressources disponibles. Elle abordera également les façons de remédier aux problèmes lorsqu'ils surviennent, entre autres par la médiation ou encore par un recours devant la Régie du logement (RLQ). Le Secrétariat aux aînés du ministère de la Famille, en collaboration avec le MSSS et la RLQ, veillera à assurer une diffusion optimale de ces contenus, tant auprès des aînés qu'auprès des organismes appelés à les informer ou à les accompagner dans leurs démarches.



Recherche et développement des connaissances

Le vieillissement de la population est appelé à prendre de l'ampleur, d'où l'importance d'approfondir et de mettre à jour les connaissances inhérentes aux différentes disciplines en cause.

Ainsi, le développement des connaissances concourt à la compréhension des effets du vieillissement sur la société québécoise, tant en matière de changements sociaux qu'en ce qui concerne la planification des politiques publiques et l'amélioration des conditions de vie des aînés.

Le transfert des connaissances acquises en matière de vieillissement doit être assuré afin d'alimenter les décideurs de tous les milieux et d'instaurer des changements dans les pratiques et les structures, notamment sur le plan local et régional. Les communautés pourront alors les adapter en fonction de leurs réalités et les implanter au profit du plus grand nombre d'aînés possible.

De plus, certaines thématiques concernant les personnes aînées demeurent peu documentées à ce jour, notamment celles à risque d'être marginalisées. Des projets de recherche seront sollicités touchant les personnes aînées lesbiennes, gaies, bisexuelles, transsexuelles et transgenres (LGBT), les personnes handicapées vieillissantes, les aînés vivant avec des problèmes de santé mentale, les aînés issus de minorités ethnoculturelles, les aînés autochtones et les femmes aînées qui vieillissent seules. Le développement de ces connaissances appuiera les pratiques professionnelles et l'organisation des services de santé et des services sociaux leur étant destinés.

Plusieurs centres de recherche, des instituts universitaires et des regroupements de chercheurs participent déjà à l'évolution des connaissances sur le vieillissement, et leur contribution est prévue dans le cadre du présent plan d'action.

Par ailleurs, les travaux du Comité national d'éthique sur le vieillissement se poursuivront. Relevant de la ministre responsable des Aînés, ce comité d'experts a pour mission de répondre aux demandes d'avis sur des sujets qui comportent des dimensions d'ordre éthique.

Le Québec, partenaire de l'Organisation mondiale de la santé

L'OMS considère que le Québec est l'une des sociétés les plus avancées au monde dans l'application de l'approche « Ami des aînés » et qu'il joue un rôle de leader mondial dans la mise en œuvre de solutions innovantes pour favoriser le vieillissement actif.

Le CdRV dont fait partie l'équipe de recherche sur les Municipalités amies des aînés du Québec, dirigé par Suzanne Garon, professeure-chercheure à l'Université de Sherbrooke, a été désigné en 2017 « Centre collaborateur » par l'OMS pour son expertise en matière de Villes amies des aînés.

Cette reconnaissance lui permet de se joindre à une communauté restreinte de collaborateurs internationaux intervenant sur les questions prioritaires et émergentes liées au vieillissement et de soutenir l'OMS dans l'application de ses programmes ainsi que dans la mise en valeur des meilleures pratiques.

Afin de planifier l'élaboration de nouvelles réponses gouvernementales au vieillissement de la population, les mesures suivantes sont prévues :

	Mesure	MO responsable MO collaborateur Partenaire du milieu	Calendrier
82	Encourager la recherche, l'innovation et le transfert des connaissances sur le vieillissement dans le cadre de partenariats intersectoriels	MSSS FRQSC	2018-2023
83	Encourager et soutenir des recherches-actions menant à la mise en œuvre de pratiques ou d'outils pour améliorer les conditions de vie des aînés	Famille-SA FRQSC	2018-2023
84	Soutenir la recherche concernant la diversité des aînés et l'amélioration de leurs conditions de vie, particulièrement ceux qui sont à risque d'être marginalisés	Famille-SA FRQSC, MO concernés	2018-2023
85	Poursuivre le développement des connaissances à l'égard de l'approche MADA et en évaluer les effets	Famille-SA CdRV	2018-2023

Mécanismes de suivi, de concertation et d'évaluation

Une vision partagée, la mise en commun d'expertises, la cohérence des interventions, la concertation des acteurs et la révision des façons de faire sont au cœur des changements nécessaires pour faire face au défi démographique.

Ainsi, la mise en œuvre du plan d'action 2018-2023 *Un Québec pour tous les âges* prévoit un processus de consultation et de concertation en continu des acteurs engagés dans l'amélioration des conditions de vie des aînés.

Le Secrétariat aux aînés du ministère de la Famille et le ministère de la Santé et des Services sociaux sont les deux instances coordonnant la politique gouvernementale *Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec* et veillant à la mise en œuvre du plan d'action 2018-2023 *Un Québec pour tous les âges*. Ils sont appuyés par les ministères et les organismes gouvernementaux qui mettent en œuvre les mesures prévues, et tous sont réunis au sein d'un comité interministériel. Un suivi annuel permettra d'apprécier la progression de la réalisation des mesures proposées par ces ministères et organismes. Un bilan sera réalisé au terme du plan d'action.

En parallèle, des rencontres régionales seront organisées, notamment avec le concours des tables régionales de concertation des aînés, pour demeurer à l'écoute des préoccupations et des solutions concernant le mieux-être des aînés.

Enfin, des forums nationaux biennaux se tiendront afin de favoriser la discussion entre les acteurs concernés par les défis du vieillissement de la population québécoise, les organismes gouvernementaux, les partenaires non gouvernementaux ainsi que le milieu de la recherche. Leurs échanges contribueront à trouver les solutions et les approches à privilégier. Ces rencontres donneront l'occasion d'aborder la mise en œuvre des mesures du plan d'action 2018-2023 *Un Québec pour tous les âges* et d'échanger sur une vision collective de l'avenir et des gestes à poser afin de la concrétiser.

Conclusion

Le second plan d'action qui découle de la première politique québécoise fondée sur le vieillissement actif, *Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec*, témoigne de l'engagement du gouvernement du Québec à mobiliser ses ressources et ses partenaires. Il vise notamment à encourager la contribution des aînés à la société québécoise, à implanter des services et des soins adaptés, accessibles et de qualité à leur intention et à celle de leurs proches, ainsi qu'à contribuer à l'instauration d'environnements sains, sécuritaires et accueillants où ils pourront s'épanouir et réaliser leurs projets de vie.

Les gestes posés à ce jour et ceux à venir s'appuient sur l'action concertée et structurante d'acteurs de la société civile, notamment ceux issus des milieux municipaux et communautaires, afin que le vieillissement puisse être reconnu comme une force au sein d'une société soucieuse de valoriser l'expérience et la richesse des savoirs des aînés.

En effet, l'État québécois ne peut relever seul tous les défis associés aux changements démographiques, plusieurs dimensions relevant notamment des responsabilités individuelles, familiales et collectives.

L'approche du gouvernement du Québec et les ressources qu'il y consacre dans le cadre de ses responsabilités se veulent autant de leviers pour édifier une société où règne l'équité intergénérationnelle, où l'âge n'est pas un frein et où les personnes aînées peuvent se sentir respectées, engagées et reconnues.





ANNEXE 1

Ministères et organismes gouvernementaux engagés dans l'élaboration et le suivi du plan d'action 2018-2023 *Un Québec pour tous les âges*

ANNEXE 2

Organismes ayant déposé un mémoire

ANNEXE 3

Organismes ayant pris part à la journée de consultation particulière

ANNEXE 4

Panélistes et conférenciers invités au forum Vieillir et vivre ensemble, juin 2017

ANNEXE 5

Tableau récapitulatif des mesures

ANNEXE 6

Tableau des investissements 2018-2023

Ministères et organismes gouvernementaux engagés dans l'élaboration et le suivi du plan d'action 2018-2023 *Un Québec pour tous les âges*

COPRÉSIDENCE DES TRAVAUX

- Secrétariat aux aînés du ministère de la Famille
- Ministère de la Santé et des Services sociaux

COMPOSITION DU COMITÉ INTERMINISTÉRIEL

- Ministère de la Culture et des Communications
- Ministère de la Justice du Québec
- Ministère de la Sécurité publique
- Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation
- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
- Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion
- Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
- Ministère des Finances du Québec
- Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
- Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (Services Québec et Emploi-Québec)
- Office de la protection du consommateur
- Office des personnes handicapées du Québec

- Régie du bâtiment du Québec
- Retraite Québec
- Secrétariat à la jeunesse
- Secrétariat aux affaires autochtones
- Société de l'assurance automobile du Québec
- Société d'habitation du Québec



Organismes ayant déposé un mémoire

- Alliance des communautés culturelles pour l'égalité dans la santé et les services sociaux
- Alliance québécoise des regroupements régionaux pour l'intégration des personnes handicapées
- Alternatives communautaires d'habitation et d'intervention de milieu
- Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador / Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador
- Association des groupes de ressources techniques du Québec
- Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec
- Association des ressources intermédiaires d'hébergement du Québec
- Association des retraitées et retraités de l'éducation et autres services publics du Québec
- Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées - Nationale
- Association québécoise de prévention du suicide
- Association québécoise des infirmières et infirmiers en gérontologie
- Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic

- Baluchon Alzheimer
- Carrefour action municipale et famille
- Centre de recherche et d'expertise en gérontologie sociale / Équipe de recherche en partenariat Vieillissements, exclusions sociales et solidarités
- Centre de recherche sur le vieillissement du CIUSSS de l'Estrie-CHUS
- Centre du Vieux Moulin de LaSalle
- Centre facilitant la recherche et l'innovation dans les organisations
- Chaire de recherche Antoine-Turmel sur la protection juridique des aînés
- Coalition pour le maintien dans la communauté
- Comité d'action des personnes vivant des situations de handicap
- Comité des aînés du Nunavik
- Comité régional de suivi du Programme de soutien communautaire en logement social et communautaire de Lanaudière
- Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec
- Confédération des syndicats nationaux
- Conférence des Tables régionales de concertation des aînés du Québec
- Fédération des centres d'action bénévole du Québec
- Fédération des centres d'assistance et d'accompagnement aux plaintes

- Fédération québécoise des sociétés Alzheimer
- Fédération québécoise du loisir en institution
- Fondation Émergence
- Fondation Maison Gilles-Carle
- Gouvernement de la nation crie
- Groupe des aidants du Sud-Ouest
- Habitations Nouvelles Avenues
- Institut sur le vieillissement et la participation sociale des aînés / Centre d'excellence sur le vieillissement de Québec
- L'Appui pour les proches aidants d'aînés
- Les Petits Frères
- Maison des grands-parents de Sherbrooke
- Moelle épinière et motricité Québec
- Option consommateurs
- Ordre des ergothérapeutes du Québec
- Ordre des hygiénistes dentaires du Québec
- Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec
- Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec
- Ordre professionnel des diététistes du Québec
- Parkinson Québec

- Présâges
- Regroupement des aidants naturels du Québec
- Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec
- Regroupement des offices d'habitation du Québec
- Regroupement des organismes pour aînés et aînées du sud-ouest de Montréal
- Regroupement des popotes roulantes et autres services alimentaires bénévoles
- Regroupement provincial des comités des usagers
- Regroupement québécois des résidences pour aînés
- Réseau de coopération des entreprises d'économie sociale en aide à domicile
- Réseau FADOQ
- Réseau québécois des organismes sans but lucratif d'habitation
- Réseau québécois des Villes et Villages en santé
- Sophie Éthier, Ph. D. gérontologie Université Laval
- Table de concertation des ressources pour aînés de Verdun
- Table régionale de concertation des aînés de la Côte-Nord
- Vivre en ville

Organismes ayant pris part à la journée de consultation particulière

- Alliance des associations de retraités
- Association des ressources intermédiaires d'hébergement du Québec
- Association des retraitées et des retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec
- Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées
- Association québécoise de prévention du suicide
- Association québécoise des infirmières et infirmiers en gérontologie
- Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic
- Carrefour action municipale et famille
- Centre de recherche et d'expertise en gérontologie sociale
- Centre de recherche sur le vieillissement du CIUSSS de l'Estrie-CHUS
- Centre facilitant la recherche et l'innovation dans les organisations
- Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes aînées
- Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador
- Conférence des Tables régionales de concertation des aînés du Québec

- Fédération des centres d'action bénévole du Québec
- Fédération des coopératives de services à domicile et de santé du Québec
- Femmes autochtones du Québec
- Fondation Émergence
- Institut sur le vieillissement et la participation sociale des aînés
- L'Appui pour les proches aidants d'aînés
- Les Petits Frères
- Regroupement des aidants naturels du Québec
- Regroupement des centres d'amitié autochtone du Québec
- Regroupement des popotes roulantes et autres services alimentaires bénévoles
- Regroupement provincial des comités des usagers
- Regroupement québécois des résidences pour aînés
- Réseau FADOQ
- Réseau québécois des organismes sans but lucratif d'habitation
- Réseau québécois des Villes et Villages en santé
- Vivre en ville

Panélistes et conférenciers invités au forum Vieillir et vivre ensemble, juin 2017

(EN ORDRE DE PRISE DE PAROLE)

- M. Patrick Marier, professeur titulaire Département de sciences politiques, Université Concordia; Centre de recherche et d'expertise en gérontologie sociale, CIUSSS Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal
- M^{me} Suzanne Garon, professeure titulaire École de travail social, Université de Sherbrooke; Centre de recherche sur le vieillissement du CIUSSS de l'Estrie-CHUS
- M. Guillaume Joseph, directeur général adjoint L'Appui national pour les proches aidants d'aînés
- M^{me} Nicole Poirier, directrice Carpe Diem - Centre de ressources Alzheimer
- M^{me} Sophie Éthier, professeure agrégée École de service social, Université Laval
- M. Ernesto Morales, professeur adjoint Faculté de médecine, Département de réadaptation, Université Laval
- Mme Christyne Lavoie, agente de recherche
 Centre de recherche sur le vieillissement du CIUSSS de l'Estrie-CHUS
- M. Denis Latulippe, directeur et professeur titulaire École d'actuariat, Université Laval

- M^{me} Diane-Gabrielle Tremblay, professeure titulaire École des sciences de l'administration, Université TELUQ
- M. André Hétu, directeur général Association Midi-Quarante
- M. Étienne Grandmont, directeur général Accès transports viables
- M. Pierre-Yves Chopin, chargé de projet Vivre en ville
- M. Mario Paris, professeur associé École de travail social, Université de Sherbrooke; Centre de recherche sur le vieillissement du CIUSSS de l'Estrie-CHUS
- Dr André Tourigny, responsable de l'équipe Vieillissement en santé Codirecteur de l'Institut sur le vieillissement et la participation sociale des aînés
- M^{me} Nicole Bolduc-DuBois, présidente Conférence des Tables régionales de concertation des aînés du Québec
- M. André Guérard, directeur général Association québécoise des centres communautaires pour aînés
- M^{me} Isabelle Lizée, directrice adjointe Carrefour action municipale et famille
- M^{me} Cynthia Rivard, présidente-directrice générale p. i. Place aux jeunes en région

Tableau récapitulatif des mesures

Orientation 1 : Participer dans sa communauté			
Choix stratégique 1	Mettre en valeur et soutenir l'engagement citoyen, s des personnes aînées	ocial et professioni	nel
	Mesure	MO responsable MO collaborateur	Pages
1	Élaborer une stratégie de sensibilisation pour valoriser la contribution des aînés auprès de l'ensemble de la population	Famille-SA	39
2	Promouvoir la Journée internationale des aînés dans toutes les régions du Québec	Famille-SA	39
3	Poursuivre la réalisation du Prix Hommage Aînés visant à reconnaître l'engagement des personnes qui contribuent à l'amélioration des conditions de vie des aînés	Famille-SA	39
4	Assurer le maintien des activités de concertation des TRCA et de coordination de la CTRCAQ	Famille-SA	39
5	Concevoir et rendre disponibles des moyens et outils portant sur le recrutement et le maintien des bénévoles aînés et de ceux qui œuvrent auprès d'eux dans des secteurs ciblés	Famille-SA	39
6	Reconnaître l'implication bénévole des aînés dans les organismes de loisir et sport	MEES	39
7	Promouvoir le Guide de bonnes pratiques pour favoriser l'embauche, le maintien et le retour en emploi des travailleuses et des travailleurs expérimentés auprès des partenaires du milieu du travail	Famille-SA BNQ	39
8	Réaliser un outil guidant l'approche des services publics d'emploi pour favoriser le recrutement, l'insertion et le maintien en emploi ainsi que le prolongement de la vie professionnelle des travailleuses et des travailleurs expérimentés	MTESS	39
9	Bonifier le crédit d'impôt pour les travailleurs d'expérience	MFQ	39

Choix stratégique 2	Soutenir la participation des personnes aînées à la	vie sociale et récréa	itive
	Mesure	MO responsable MO collaborateur	Pages
10	Bonifier l'offre culturelle destinée aux aînés dans les ententes de développement culturel signées avec le milieu municipal	MCC Famille-SA	42
11	Adapter l'offre de service de francisation aux besoins des personnes aînées immigrantes	MIDI MSSS, MEES	42
12	Soutenir des projets visant l'adoption d'un mode de vie physiquement actif chez les aînés	MSSS	42
Choix stratégique 3	Encourager la solidarité et le dialogue intergénérat	ionnels	
13	Soutenir les activités intergénérationnelles des Maisons des grands-parents	Famille-SA	46
14	Soutenir la réalisation de projets intergénérationnels favorisant le transfert ou la valorisation du savoir-faire et de l'expertise des aînés	Famille-SA	46
15	Soutenir l'implication bénévole d'étudiants de niveau postsecondaire dans les résidences privées pour aînés afin de favoriser le dialogue et la solidarité intergénérationnels	SAJ	46
16	Créer un réseau intergénérationnel d'entraide local regroupant des aînés isolés et des jeunes en difficulté dans des milieux ciblés	SAJ	46
17	Accorder un crédit d'impôt aux grands-parents hébergeant leurs petits-enfants aux études	MFQ	46
Choix stratégique 4	Faciliter l'accessibilité à l'information		
18	Bonifier l'information relative aux programmes et services gouvernementaux offerts aux aînés sur le Portail Québec-Citoyens	Services Québec Famille-SA	48
19	Promouvoir auprès des aînés l'offre de Services Québec, dont les services d'accompagnement	Services Québec Famille-SA	48
20	Développer les compétences numériques de personnes en situation de pauvreté, notamment des aînés	Services Québec Famille-SA	48
21	Accroître la diffusion de l'information sur la planification financière de la retraite afin de faciliter la prise de décision des futurs retraités	Retraite Québec Famille-SA	48
22	Faciliter l'accès à l'information sur les programmes, mesures et services destinés aux personnes handicapées aînées, leur famille et leurs proches, et à l'accompagnement intersectoriel	OPHQ	48

	Orientation 2 : Vivre en santé dans sa communauté			
Choix stratégique 5	riocommunic, accompagner of coursem les procince and annes			
	Mesure	MO responsable MO collaborateur	Pages	
23	Améliorer l'offre de service aux proches aidants, notamment par la poursuite du financement de l'Appui pour les proches aidants d'aînés	Famille-SA MSSS, SCF	54	
24	Favoriser le partage d'initiatives locales et régionales qui assurent une pleine reconnaissance du proche aidant d'aînés tout au long du continuum de soins et de services sociaux et de santé	MSSS Famille-SA	54	
25	Mettre en place des mécanismes d'échanges entre les acteurs concernés par le soutien aux proches aidants d'aînés afin de favoriser la cohérence et la complémentarité des services et des actions les concernant	Famille-SA MSSS	54	
26	Mettre en place une communauté de pratique, réunissant des acteurs du réseau de la santé et des services sociaux et du milieu de la recherche, pour partager les connaissances et les bonnes pratiques favorables au bien-être des proches aidants d'aînés	MSSS	55	
27	Promouvoir et rendre disponibles des outils et des activités de sensibilisation portant sur les réalités vécues par les proches aidants d'aînés en s'adressant aux acteurs qui œuvrent particulièrement auprès d'eux (étudiants, intervenants et professionnels)	MSSS Famille-SA, MEES	55	
28	Participer à la diffusion de campagnes de sensibilisation grand public visant à promouvoir le rôle des proches aidants d'aînés et les services qui leur sont offerts	Famille-SA	55	
29	Regrouper sur le Portail Québec-Citoyens l'information portant sur les programmes et services gouvernementaux destinés aux proches aidants	Services Québec Famille-SA, MSSS	55	
30	Bonifier le crédit d'impôt remboursable pour les aidants naturels d'une personne majeure	MFQ	55	
31	Bonifier le crédit d'impôt remboursable pour relève bénévole	MFQ	55	

Choix stratégique 6	Promouvoir la santé et améliorer la qualité de vie de	es aînés	
	Mesure	MO responsable MO collaborateur	Pages
32	Promouvoir auprès des intervenants en promotion de la santé dans les établissements du réseau de la santé et des services sociaux les conditions qui favorisent une bonne santé cognitive, afin de permettre à ceux-ci de bonifier leurs interventions auprès des aînés	MSSS INSPQ	58
33	Rendre disponibles pour les professionnels de la santé des outils et des activités de sensibilisation pour promouvoir la vaccination des personnes aînées	MSSS	58
34	Bonifier la formation <i>Agir en sentinelle pour la prévention du suicide</i> afin de mieux outiller les personnes formées à reconnaître les signes précurseurs des comportements suicidaires chez les aînés	MSSS	58
35	Promouvoir et déployer auprès des intervenants la formation <i>Prévenir le suicide chez les aînés : repérer, protéger et redonner espoir</i> dans toutes les régions du Québec	MSSS	58
36	Promouvoir le soutien communautaire en logement social	MSSS SHQ	58
Choix stratégique 7	Adapter les pratiques, les services et les stratégies besoins des aînés	d'intervention aux	
37	Soutenir des stratégies efficaces visant à améliorer l'attraction et la rétention d'une main-d'œuvre qualifiée afin d'offrir aux aînés des soins et des services accessibles, intégrés et de qualité	MSSS	61
38	Documenter et implanter des pratiques exemplaires au sein des groupes de médecine familiale afin d'améliorer les suivis appropriés entre ces derniers et les établissements du réseau de la santé et des services sociaux pour les aînés présentant des besoins complexes	MSSS	61
39	Favoriser le partenariat entre les CISSS, les CIUSSS et les organisations publiques, communautaires et privées afin d'offrir des soins de santé et des services sociaux répondant aux besoins des aînés	MSSS	61
40	Faciliter l'implantation des meilleures pratiques relatives à l'offre de service aux aînés atteints de la maladie d'Alzheimer ou d'autres troubles neurocognitifs majeurs en engageant une démarche de concertation entre les acteurs impliqués	MSSS	61

41	Augmenter le nombre de personnes recevant des services de soutien à domicile et intensifier les services pour mieux répondre aux besoins des personnes aînées	MSSS	61
42	Mettre en œuvre les engagements pris par le MSSS et les présidents-directeurs généraux des établissements du réseau de la santé et des services sociaux lors des forums sur les meilleures pratiques en CHSLD et en soutien à domicile	MSSS	61
43	Améliorer le Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique	MSSS RAMQ	61
44	Terminer, analyser et assurer le suivi approprié des projets-pilotes concernant les soins dentaires préventifs et curatifs et d'hygiène quotidiens de la bouche chez les résidents des CHSLD	MSSS	62
45	Favoriser un usage approprié des antipsychotiques chez les résidents des CHSLD ayant des symptômes comportementaux et psychologiques de la démence	MSSS	62

Orientation 3 : Créer des environnements sains, sécuritaires et accueillants dans sa communauté			
Choix stratégique 8	Soutenir les communautés dans leur adaptation au population	vieillissement de la	
	Mesure	MO responsable MO collaborateur	Pages
46	Bonifier le soutien et l'accompagnement des petites municipalités et des MRC dans le cadre du Programme de soutien à la démarche MADA	Famille-SA	66
47	Soutenir les municipalités et les MRC amies des aînés dans la réalisation de petits projets d'infrastructures et d'aménagement répondant aux besoins des aînés dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés	MAMOT Famille-SA	66
48	Déployer et soutenir un réseau de personnes- ressources afin de structurer et de coordonner la mise en œuvre des plans d'action en faveur des aînés sur le territoire des MRC amies des aînés	Famille-SA MAMOT	66
49	Entretenir le réseautage, le transfert de connaissances et l'échange de bonnes pratiques entre les municipalités et MRC amies des aînés, notamment par la tenue de rencontres régionales	Famille-SA MAMOT	67

	Mesure	MO responsable MO collaborateur	Pages
50	Identifier un réseau de répondants en sécurité civile pour appuyer les municipalités et MRC amies des aînés dans l'élaboration de mesures d'urgence adaptées à leurs citoyens aînés en cas de sinistre	MSP Famille-SA	67
51	Accompagner et outiller les municipalités et MRC amies des aînés dans l'adaptation de leurs pratiques en aménagement et urbanisme	Famille-SA MAMOT	67
52	Élaborer des guides thématiques destinés aux municipalités et MRC amies des aînés pour faciliter l'adaptation de leurs structures et services au vieillissement de la population	Famille-SA MAMOT	67
53	Produire un outil d'information sur l'approche Commerce ami des aînés à l'intention des propriétaires de commerce et des acteurs municipaux	Famille-SA	67
54	Soutenir les organismes œuvrant auprès des aînés dans la réalisation de projets locaux, régionaux et nationaux dans le cadre du programme Québec ami des aînés	Famille-SA	67
55	Reconnaître et soutenir les organismes dont la mission est dédiée spécifiquement aux aînés	Famille-SA	67
56	Soutenir les administrations régionales du Nord- du-Québec dans la mise en œuvre de projets visant l'amélioration des conditions de vie des aînés	Famille-SA MAMOT	67
Choix stratégique 9	Rendre les milieux de vie et les habitations adaptal et sécuritaires pour les aînés	oles, accessibles	
57	Améliorer les conditions de logement des aînés par l'accroissement de l'offre de logements abordables	SHQ MSSS	72
58	Poursuivre l'offre d'aide financière aux personnes qui ont besoin de faire adapter leur résidence dans le cadre du Programme d'adaptation de domicile	SHQ	72
59	Identifier les besoins spécifiques des aînés en matière de soutien communautaire dans les logements subventionnés afin d'offrir aux personnes aînées un accès à des services appropriés à leurs besoins	SHQ	72
60	Développer des innovations en gérontotechnologie visant à favoriser le maintien à domicile sécuritaire des aînés	MESI Famille-SA	72
61	Accompagner et outiller les municipalités et MRC amies des aînés pour la conception, la construction, la rénovation et la gestion de bâtiments durables et adaptés aux besoins des aînés	Famille-SA MAMOT, SHQ	72

62	Élaborer et diffuser un guide visant l'application des exigences d'accessibilité dans les nouveaux logements	RBQ et OPHQ SHQ, MAMOT, MSSS	72
63	Sensibiliser les municipalités aux besoins actuels et futurs des aînés pour qu'elles adaptent leur réglementation ou pour qu'elles prennent tout autre moyen en vue d'améliorer l'adaptabilité des nouvelles constructions d'habitation	MAMOT RBQ, SHQ, OPHQ	72
64	Poursuivre le déploiement de l'approche en gestion des risques en sécurité incendie dans les RPA	MSSS MSP	72
65	Promouvoir les pratiques innovantes en habitation pour aînés par le Prix Habitat novateur	SHQ Famille-SA	72
66	Élargir le crédit d'impôt remboursable pour l'achat ou la location de biens visant à prolonger l'autonomie des aînés	MFQ	72
Choix stratégique 10	Assurer la mobilité des aînés		
67	Soutenir des projets favorisant la mobilité des aînés, particulièrement en milieu rural, et diffuser les nouvelles initiatives mises en place	MTMDET Famille-SA	76
68	S'assurer que les organismes admissibles au Programme d'aide au développement du transport collectif (volet 2) identifient, dans leur plan de développement en transport, les besoins en mobilité des aînés et les mesures prises afin d'y répondre	MTMDET	76
69	Instaurer un processus permettant d'améliorer les relations avec les municipalités qui souhaitent réaliser des actions favorisant la mobilité et les déplacements actifs des aînés dans le cadre de leur démarche MADA	MTMDET Famille-SA	76
70	Augmenter la portée de diffusion d'outils de sensibilisation à la sécurité routière rejoignant les aînés, en s'associant avec des organismes régionaux et nationaux œuvrant auprès d'eux	SAAQ Famille-SA	77
71	Promouvoir, auprès des municipalités et MRC amies des aînés, des initiatives porteuses en matière d'aménagement des espaces publics extérieurs sans obstacles	OPHQ Famille-SA et MAMOT	77
72	Documenter les obstacles relatifs à l'accessibilité des bâtiments où sont offerts des services à la population et identifier des pistes de solution pour réduire ces obstacles	OPHQ	77

	Mesure	MO responsable MO collaborateur	Pages
73	Sensibiliser les municipalités à l'importance de réaliser un entretien sécuritaire des infrastructures piétonnières en saison hivernale	Famille-SA MAMOT, OPHQ	77
74	Évaluer les impacts de la cohabitation des utilisateurs d'aides à la mobilité motorisées avec les usagers de la route afin d'identifier des solutions pour assurer leur sécurité	MTMDET SAAQ, MSSS, INSPQ	77
75	Assurer la diffusion d'information et d'éducation relatives à l'utilisation sécuritaire des aides à la mobilité motorisées dans toutes les municipalités	MTMDET SAAQ	77
Choix stratégique 11	Favoriser le sentiment de sécurité et le respect des	s droits des aînés	
76	Élaborer et diffuser des guides portant sur les droits et obligations des locataires et propriétaires de RPA afin d'aider ceux-ci à signer, modifier ou résilier un bail ou à exercer leurs recours en cas de litige	Famille-SA MSSS, MAMOT, RLQ	79
77	Développer et offrir de la formation aux intervenants des CAVAC et des CJP afin d'assurer une prestation de services adaptée aux besoins des personnes aînées et des proches aidants	MJQ	79
78	Bonifier et diffuser des outils d'information destinés aux personnes aînées et leurs proches pour qu'ils soient en mesure de faire valoir leurs droits et d'exercer des recours en matière de consommation	OPC	79
79	Soutenir des initiatives visant à informer et sensibiliser les personnes aînées des minorités ethnoculturelles sur leurs droits et recours au regard du racisme et de la discrimination	MIDI MSSS	79
80	Diffuser des outils développés pour prévenir et contrer l'intimidation dans les milieux de vie et auprès d'organismes regroupant des personnes aînées	FAMILLE Famille-SA	80
81	Diffuser de l'information aux personnes aînées afin de les sensibiliser aux aléas auxquels elles peuvent être exposées et de mieux les préparer à faire face à un sinistre	MSP	80

Recherche et développement des connaissances					
	Mesure	MO responsable MO collaborateur	Pages		
82	Encourager la recherche, l'innovation et le transfert des connaissances sur le vieillissement dans le cadre de partenariats intersectoriels	MSSS FRQSC	82		
83	Encourager et soutenir des recherches-actions menant à la mise en œuvre de pratiques ou d'outils pour améliorer les conditions de vie des aînés	Famille-SA FRQSC	82		
84	Soutenir la recherche concernant la diversité des aînés et l'amélioration de leurs conditions de vie, particulièrement ceux qui sont à risque d'être marginalisés	Famille-SA FRQSC, MO concernés	82		
85	Poursuivre le développement des connaissances à l'égard de l'approche MADA et en évaluer les effets	Famille-SA	82		

Tableau des investissements 2018-2023

	Investissements (en millions de dollars)
Impact financier des initiatives additionnelles annoncées au Plan économique du Québec de mars 2018	798,8 ⁽¹⁾
Sommes totales consacrées incluant les initiatives additionnelles	
Soutien actuel	21 936,3
Investissements additionnels	2 273,8
Total	24 210,1
Plan d'action 2018-2023	
Un Québec pour tous les âges	12 271,0

⁽¹⁾ Incluant 45,8 M\$ pour des mesures budgétaires, 267,6 M\$ en mesures fiscales à l'égard du vieillissement actif des aînés, l'ajout de 1 000 unités AccèsLogis pour les aînés (65,4 M\$) ainsi que les nouvelles mesures en santé pour les aînés prévues au Plan économique de mars 2018 (420,0 M\$).

Références

ANDRÉ, D. (2016). « Quelques constats sur la population des municipalités du Québec au 1er juillet 2015 », Coup d'œil sociodémographique, 45, Institut de la statistique du Québec, [En ligne], http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/bulletins/coupdoeil-no45.pdf.

BENGTSON, V.L., R. GIARRUSSO, J.B. MABRY et M. SILVERSTEIN (2002). "Solidarity, conflict and ambivalence: complementary or competing perspectives on intergenerational relationships?", Journal of Marriage and the Family, 64, p. 568-576.

CHARPENTIER, M., et V. BILLETTE (2010). « Conjuguer vieillir au féminin pluriel »; dans CHARPENTIER et al. (éd.). Vieillir au pluriel : perspectives sociales, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 55-72.

CHARPENTIER, M., N. GUBERMAN, V. BILLETTE, J.-P. LAVOIE, A. GRENIER et I. OLAZABAL (éd.). (2010). Vieillir au pluriel : perspectives sociales, Québec, Presses de l'Université du Québec.

CHARPENTIER, M., et A. QUÉNIART (2007). Pas de retraite pour l'engagement citoyen, Québec, Presses de l'Université du Québec.

CHARPENTIER, M., A. QUÉNIART, N. GUBERMAN et N. BLANCHARD (2004). « Les femmes aînées et l'engagement social : une analyse exploratoire du cas des mémés déchaînées », Lien social et Politiques, 51, p. 135-143.

CCS – CONSEIL CANADIEN DE LA SANTÉ (2013). Les plus vulnérables au Canada: améliorer les soins de santé pour les personnes âgées des Premières Nations, inuites et métisses, Toronto, Conseil canadien de la santé, [En ligne], http://publications.gc.ca/collections/collection_2013/ccs-hcc/H174-40-2013-fra.pdf.

CONSEIL DES AÎNÉS (2008). Pour un équilibre vital : des responsabilités équitables. Avis sur l'état de situation des proches aidants auprès des personnes âgées en perte d'autonomie, Québec, Gouvernement du Québec, [En ligne], http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs65910.

CRESPO, S., et S. RHEAULT (2013). Revenu, faible revenu et inégalité de revenu: portrait des Québécoises et des Québécois de 55 ans et plus vivant en logement privé, Québec, Institut de la statistique du Québec, [En ligne], http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/revenu/revenu-faible-revenu-2013.pdf.

CSE – CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION (2016). L'éducation populaire: mise en lumière d'une approche éducative incontournable tout au long et au large de la vie, Québec, gouvernement du Québec, [En ligne], https://www.cse.gouv.qc.ca/fichiers/documents/publications/Avis/50-0492.pdf.

DE KONINCK, M., R. PAMPALON, G. PAQUET, M. CLÉMENT, A.-M. HAMELIN, M.-J. DISANT, G. TRUDEL et A. LEBEL (2008). Santé: pourquoi ne sommes-nous pas égaux? Comment les inégalités sociales de santé se créent et se perpétuent, Québec, Institut national de santé publique du Québec, [En ligne], https://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/794_Inegalites_sociales sante.pdf.

FONDATION ÉMERGENCE (2013). Pour que vieillir soit gai, dans le respect et la dignité : fiches d'information, Montréal, Fondation Émergence, [En ligne], https://www.fondationemergence.org/wp-content/uploads/2015/02/PQVSG_fiches.pdf.

FORUM INTERNATIONAL DES TRANSPORTS (2012). Piétons : sécurité, espace urbain et santé, Édition OCDE, [En ligne], http://www.oecd.org/fr/publications/pietons-9789282103678-fr.htm.

FOURNIER, C., C. LECOURS et M. GAGNÉ (2012). « Les chutes chez les personnes âgées de 65 ans et plus vivant à domicile au Québec : ce que révèle l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, Vieillissement en santé 2008-2009 », Zoom santé, 39, Institut de la statistique du Québec, [En ligne], http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/sante/bulletins/zoom-sante-201211.pdf.

FRÉCHET, G. (2012). « Un portrait équivoque : la pauvreté chez les personnes âgées au Québec »; dans RHEAULT, S., et J. POIRIER (éd.). Le vieillissement démographique : de nombreux enjeux à déchiffrer, Québec, Institut de la statistique du Québec, p. 113-129.

FROHLICH, K., M. DE KONINCK, A. DEMERS et P. BERNARD (2008). Les inégalités sociales de santé au Québec, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.

GARON, S., M. PARIS, M. BEAULIEU, A. VEIL ET A. LALIBERTÉ (2014). "Collaborative Partnership In Age-Friendly Cities: Two Case Studies From Quebec, Canada", *Journal of Aging and Social Policy*, 26 (1-2), p. 73-87.

GAUDREAULT, A., et L. CLOUTIER-VILLENEUVE (2012). « Conditions économiques et perspectives de retraite des travailleurs âgés au Québec »; dans RHEAULT, S., et J. POIRIER (éd.). Le vieillissement démographique : de nombreux enjeux à déchiffrer, Québec, Institut de la statistique du Québec, p. 69-83.

GAUTHIER, H., S. JEAN, G. LANGIS, Y. NOBERT et M. ROCHON (2004). Les personnes âgées et le vieillissement démographique. Vie des générations et personnes âgées : aujourd'hui et demain, volume 1, Québec, Institut de la statistique du Québec, [En ligne], http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/vie-generation-1.pdf.

GOUVERNEMENT DU CANADA (2017). Sécurité de la vieillesse (SV) – Nombre de personnes recevant des prestations de la sécurité de la vieillesse, selon la province et le type, tableau de données, [En ligne], http://ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/77381606-95c0-411a-a7cd-eba5d038c1c4?_ga=2.118512833.933258156.1499094672-1571086548.1494351013.

GRENIER, A., et S. BROTMAN (2010). « Les multiples vieillissements et leurs représentations »; dans CHARPENTIER et al. (éd.). Vieillir au pluriel. Perspectives sociales, Montréal, Presses de l'Université du Québec, p. 23-33.

GUSTAFSSON, P. E., M. SAN SEBASTIAN, U. JANLERT, T. THEORELL, H. WESTERLUND et A. HAMMARSTRÖM (2014). "Life-course accumulation of neighborhood disadvantage and allostatic load: empirical integration of three social determinants of health frameworks", *American Journal of Public Health*, 104(5), p. 904-910.

ILC-BRAZIL – INTERNATIONAL LONGEVITY CENTRE BRAZIL (2015). Active Ageing: A Policy Framework in Response to the Longevity Revolution, Rio de Janeiro, Centro Internacional de Longevidade Brasil.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2011). Le bilan démographique du Québec, édition 2011, Québec, Gouvernement du Québec, [En ligne], http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/bilan2011.pdf.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2011). Ménages privés selon la taille, Québec, 1951-2011, tableaux de données, Gouvernement du Québec, [En ligne], http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/familles-menages/tableau_03.htm.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2014). Perspectives démographiques du Québec et des régions, 2011-2061, édition 2014, Québec, gouvernement du Québec, [En ligne], http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/perspectives/perspectives-2011-2061.pdf.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2015). Répartition des bénéficiaires principaux âgés de 15 ans et plus selon certaines caractéristiques, proches aidants âgés de 15 ans et plus, Québec, Canada hors Québec et ensemble du Canada, 2012, gouvernement du Québec, [En ligne]: http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/soutien-social-entraide/statistiques_proches_aidants_t5_3_1.htm.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2016). Le bilan démographique du Québec, édition 2016, Québec, gouvernement du Québec, [En ligne], http://www.stat.gouv.gc.ca/statistiques/population-demographie/bilan2016.pdf.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2017). Panorama des régions du Québec, édition 2017, Québec, gouvernement du Québec, [En ligne], [http://www.bdso.gouv.qc.ca/docs-ken/multimedia/PB01629FR_pano_regions2017A00F01.pdf].

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2018). Taux d'activité et taux d'emploi, résultats selon le groupe d'âge détaillé, Québec, gouvernement du Québec, En ligne], [http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/travail-remuneration/population-active-chomage/indicateur-marche/index.html.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2018). Le Québec chiffres en main, édition 2018, Québec, gouvernement du Québec, [En ligne], http://stat.gouv.qc.ca/quebec-chiffre-main/pdf/qcm2018_fr.pdf.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2018). Bénévolat, dons et participation sociale, gouvernement du Québec, [En ligne], http://www.stat.gouv.gc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/benevolat/index.html.

LAVOIE, C., M. PARIS, S. GARON ET P. MORIN (2016). « Multiplier les modèles d'habitation innovants pour une meilleure santé des aînés et des communautés », *Intervention*, (143), p. 61-75.

LECOURS, C. (2015). « Portrait des proches aidants et les conséquences de leurs responsabilités d'aidant », Coup d'œil sociodémographique, 43, Institut de la statistique du Québec, [En ligne], http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/bulletins/coupdoeil-no43.pdf.

LECOURS, C., M.P. LABRIE et N. OUELLETTE (2015). « Inégalités sociales de santé au Québec : prévalence de l'incapacité et des maladies chroniques selon l'âge et le niveau de défavorisation en 2010-2011 », Canadian Public Policy, 41(supplément 2), p. S34-S43.

LÉGER (2015). Les aspirations des Québécois en matière de politiques sociales, Montréal, projet 12989-034, réalisé pour le compte de la Fondation Lucie et André Chagnon, [En ligne], http://fondationchagnon.org/media/117015/fondation-lucie-et-andre-chagnon_etude-sur-les-aspirations-quebecoises_p.pdf.

LEVESQUE, P., GAGNÉ M., PELLETIER, É., PERRON, P.A. (2018). *La mortalité par suicide au Québec: 1981 à 2015 - Mise à jour 2018*. Québec, Bureau d'information et d'études en santé des populations, Institut national de santé publique du Québec, p. 23, tableau A2.)

MARMOT, M., T. ATKINSON, J. BELL, C. BLACK, P. BROADFOOT, J.I. CUMBERLEGE, I. DIAMOND, C. HAM, M. MEACHER et G. MULGAN (2010). Fair society, healthy lives: The Marmot Review, strategic review of health inequalities in England post-2010, Technical report, London, The Marmot Review.

MARTEL-POLIQUIN, ÉRIC (2012). Mieux comprendre les déterminants du choix modal, Mémoire de maîtrise, École polytechnique, Montréal, [En ligne], http://publications.polymtl.ca/904/.

MÉNARD, F.-P., et C. LE BOURDAIS (2012). « Diversification des trajectoires familiales et conséquences prévisibles sur le réseau de soutien des Canadiens âgés de demain », Cahiers québécois de démographie, 41(1), p. 131-161.

MINISTÈRE DE LA FAMILLE (2012). Vieillir et vivre ensemble Chez soi, dans sa communauté, au Québec, Québec, gouvernement du Québec, [En ligne], https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/politique-vieillir-et-vivre-ensemble.pdf.

MINISTÈRE DE LA FAMILLE (2015). « Comment vivent les personnes aînées? Une description de la situation résidentielle et familiale des Québécois âgés de 65 ans ou plus », Quelle famille?, 3(3), [En ligne], https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/quelle-famille-automne-2015.pdf.

MINISTÈRE DE LA FAMILLE (2017). La norme Conciliation travail-famille, Québec, gouvernement du Québec, [En ligne], https://www.mfa.gouv.gc.ca/fr/Famille/travail-famille/norme/Pages/index.aspx.

MINISTÈRE DE LA FAMILLE (2017). Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes aînées 2017-2022, Québec, gouvernement du Québec, [En ligne], https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/planaction-maltraitance-2017-2022.pdf.

MINISTÈRE DE LA FAMILLE (2017). Vieillir et vivre ensemble chez soi, dans sa communauté, au Québec : bilan du plan d'action 2012-2017, Québec, gouvernement du Québec, [En ligne], https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/vve-12-17-bilan.pdf.

MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS (2011). Un portrait statistique des familles au Québec, gouvernement du Québec, [En ligne], https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/SF_Portrait_stat_faits_saillants_11.pdf.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE (2017). Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie et la transphobie 2017-2022, Québec, gouvernement du Québec, [En ligne], https://www.justice.gouv.qc.ca/ministere/la-lutte-contre-lhomophobie-et-la-transphobie/.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (2003). Chez soi : le premier choix. La politique de soutien à domicile, Québec, gouvernement du Québec, [En ligne], http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2002/02-704-01.pdf.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (2014). Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020 – Mobilisés et engagés pour prévenir et réduire l'itinérance, Québec, gouvernement du Québec, [En ligne], http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-001028/.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (2015). Programme national de santé publique 2015-2025 – Pour améliorer la santé de la population du Québec, Québec, gouvernement du Québec, [En ligne] http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-001565/.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (2015). Plan d'action en santé mentale 2015-2020 – Faire ensemble et autrement, Québec, gouvernement du Québec, [En ligne], [http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-001319/]

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (2016). Politique gouvernementale de prévention en santé: un projet d'envergure pour améliorer la santé et la qualité de vie de la population, Québec, gouvernement du Québec, [En ligne], http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2016/16-297-08W.pdf.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE LA SCIENCE ET DE L'INNOVATION (2015). Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2015-2020 – L'économie sociale, des valeurs qui nous enrichissent, Québec, gouvernement du Québec, [En ligne], https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/programmes/mesures-fiscales/plan-daction-gouvernemental-en-economie-sociale-2015-2020/

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (2017). Politique de l'activité physique, du sport et du loisir au Québec, on bouge!, Québec, gouvernement du Québec, [En ligne], http://www.education.gouv.qc.ca/municipalites/politique-de-lactivite-physique-du-sport-et-du-loisir/au-quebec-on-bouge/.

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION (2016). Bulletin statistique sur l'immigration permanente au Québec, gouvernement du Québec, [En ligne], http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/BulletinStatistique-2016trimestre1-ImmigrationQuebec.pdf.

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION (2016). Stratégie d'action en matière d'immigration, de participation et d'inclusion 2016-2021, Québec, gouvernement du Québec, [En ligne], http://www.midi.gouv.qc.ca/fr/dossiers/consultation-publique.html.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (2018). Politique de mobilité durable 2030 - Transporter le Québec vers la modernité, Québec, gouvernement du Québec, [En ligne], https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/ministere/role_ministere/DocumentsPMD/politique-mobilite-durable.pdf.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF - SECRÉTARIAT À LA JEUNESSE (2016a). Politique québécoise de la jeunesse 2030, [En ligne], https://www.jeunes.gouv.qc.ca/politique/index.asp.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF – SECRÉTARIAT À LA JEUNESSE (2016b). Stratégie d'action jeunesse 2016-2021, En ligne], https://www.jeunes.gouv.qc.ca/publications/documents/strategie-2016-2021.pdf.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF – SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES AUTOCHTONES (2017). Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022, Québec, gouvernement du Québec, [En ligne], https://www.autochtones.gouv.qc.ca/plan-action-social-culturel/index.asp.

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE (2017). Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 – Un revenu de base pour une société plus juste, Québec, gouvernement du Québec, [En ligne], https://www.mtess.gouv.qc.ca/grands-dossiers/plan-action/index.asp.

MOULAERT, T et S. GARON (sous la direction, 2016). "Age-Friendly Cities and Communities in International Comparison", New York, Springer editor.

OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC (2017). Vers des parcours sans obstacles : éléments à considérer pour favoriser l'accessibilité des espaces publics extérieurs, gouvernement du Québec, site de l'OPHQ, [En ligne], https://www.ophq.gouv.qc.ca/publications/guides-de-loffice/guides-pour-les-ministeres-les-organismes-publics-et-les-municipalites/vers-des-parcours-sans-obstacles.html.

OLAZABAL, I., J. LE GALL, C. MONTGOMERY, M.-E. LAQUERRE et I. WALLACH (2010). « Diversité ethnoculturelle et personnes âgées immigrantes »; dans CHARPENTIER et al. (éd.), Vieillir au pluriel : perspectives sociales, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 73-92.

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (2002). Vieillir en restant actif : cadre d'orientation, contribution de l'Organisation mondiale de la santé à la deuxième Assemblée mondiale des Nations Unies sur le vieillissement, Madrid, Espagne, [En ligne], http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/67758/1/WHO_NMH_NPH_02.8_fre.pdf.

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (2011). Statistiques sanitaires mondiales 2011, Genève, Organisation mondiale de la santé, [En ligne], http://www.who.int/entity/gho/publications/world_health_statistics/FR_WHS2011_Full.pdf?ua=1.

PAMPALON, R., D. HAMEL et P. GAMACHE (2008). Les inégalités sociales de santé augmentent-elles au Québec? Une étude de l'évolution récente de la mortalité prématurée selon l'indice de défavorisation matérielle et sociale, le sexe, la cause principale de décès et le milieu géographique, Québec, Institut national de santé publique du Québec, [En ligne], https://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/778-BulletinMortaliteEvolution.pdf.

PAMPALON, R., D. HAMEL et P. GAMACHE (2009). "A comparison of individual and area-based socio-economic data for monitoring social inequalities in health", Statistique Canada, nº 82-003-X au catalogue, *Health Reports*, 20(3), p. 85-94.

PAYEUR, FRÉDÉRIC F. (2018). « La population en logement collectif au Québec en 2016 », Données sociodémographiques en bref, vol. 22, nº 2, février, Institut de la statistique du Québec, [En ligne], www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/bulletins/sociodemo-vol22-no2.pdf.

QUESNEL-VALLÉE, A., et J. OGG (2015). « Évaluer la pauvreté au Québec », Retraite et société, 70(1), p. 135-138.

REID, R., J. HAGGERTY et R. MCKENDRY (2002). Dissiper la confusion : concepts et mesures de la continuité des soins, Fondation canadienne de la recherche sur les services de santé, [En ligne], http://www.fcass-cfhi.ca/Migrated/PDF/ResearchReports/CommissionedResearch/cr_contcare_f.pdf.

ROY, B., et M. DE KONINCK (2013). « La recherche qualitative sur les inégalités sociales de santé : le parcours de vie », Revue canadienne de santé publique, 104(2), p. 154-158.

SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE (2016). Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021, Québec, gouvernement du Québec, [En ligne], http://www.scf.gouv.qc.ca/index.php?id=949.

SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE (2017). Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021, Québec, gouvernement du Québec, [En ligne], http://www.scf.gouv.qc.ca/index.php?id=998.

SÉNAT DU CANADA (2009). Le vieillissement de la population, un phénomène à valoriser, Ottawa, Comité sénatorial sur le vieillissement, rapport final, [En ligne], https://sencanada.ca/content/sen/Committee/402/agei/rep/AgingFinalReport-f.pdf.

SERVICES QUÉBEC (2018). *Programmes et services pour les aînés*, Québec, gouvernement du Québec, [En ligne], http://www4.gouv.gc.ca/FR/portail/citoyens/evenements/aines/pages/accueil.aspx?pgs.

SINHA, M. (2013). « Portrait des aidants familiaux, 2012 », *Mettre l'accent sur les Canadiens : résultats de l'Enquête sociale générale*, Statistique Canada, n° 89-652-X au catalogue - n° 001, septembre 2013, [En ligne], http://www.statcan.gc.ca/pub/89-652-x/89-652-x/2013001-fra.pdf.

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (2017). Données et statistiques 2016, [En ligne], https://saaq.gouv.gc.ca/fileadmin/documents/publications/donnees-statistiques-2016.pdf.

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (2017). Le Bilan 2016 : accidents, parc automobile et permis de conduire, 222 p.

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (2018). Conducteurs aînés – le saviez-vous?, [En ligne], https://saaq.gouv.qc.ca/securite-routiere/clienteles/aines/saviez-vous/.

STATISTIQUE CANADA. Recensement du Canada de 2016, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau A1 de la commande spéciale CO-1758.

STATISTIQUE CANADA. Enquête canadienne sur le revenu (ECR), fichiers maîtres adaptés par l'Institut de la statistique du Québec, [En ligne], http://www.bdso.gouv.qc.ca/docs-ken/vitrine/vieillissement/index.html?theme=population&tab=1.

STATISTIQUE CANADA (2011). Enquête nationale auprès des ménages, tableaux de données, gouvernement du Canada, [En ligne], http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/dp-pd/dt-td/Index-fra.cfm?LANG=F&APAT H=3&DETAIL=0&DIM=0&FL=A&FREE=0&GC=24&GID=0&GK=1&GRP=1&PID=108055&PRID=0&PTYPE=105277&S=0&SH OWALL=0&SUB=0&Temporal=2013&THEME=0&VID=0&VNAMEE=&VNAMEF.

STATISTIQUE CANADA (2011). Programme du Recensement de la population de 2011. Les peuples autochtones au Canada: Premières Nations, Métis et Inuits, gouvernement du Canada, n°99-011-X au catalogue, [En ligne], http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/as-sa/99-011-x/99-011-x2011001-fra.cfm#a6.

STATISTIQUE CANADA (2015). Enquête sur la population active, 2015, compilation effectuée par l'Institut de la statistique du Québec, [En ligne], http://www.bdso.gouv.qc.ca/docs-ken/vitrine/vieillissement/index.html?theme=population&tab=1.

STATISTIQUE CANADA (2017). Tableau 206-0052 - Revenu des particuliers selon le groupe d'âge, le sexe et la source de revenu, Canada, provinces et certaines régions métropolitaines de recensement, gouvernement du Canada, CANSIM (base de données), [En ligne], http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a05?lang=fra&id=2060052.

STATISTIQUE CANADA (2017). Estimations démographiques, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir de données parues le 27 septembre 2017 sur le site Web de l'Institut de la statistique du Québec.

STATISTIQUE CANADA (2017). Enquête sur la population active de 2017, adapté par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ). Site Web de l'ISQ, 16 février 2018. Consulté le 28 février 2018.

TURCOTTE, M. (2013). « Être aidant familial : quelles sont les conséquences? », Statistique Canada, nº 75-006-X au catalogue, septembre 2013, [En ligne], http://www.statcan.gc.ca/pub/75-006-x/2013001/article/11858-fra.pdf.

VENN, S., K. DAVIDSON et S. ARBER (2011). "Gender and aging"; dans SETTERSTEN, R., et J. Angel (éd.). Handbook of Sociology of Aging, New York, Springer, p. 71-81.

WISTER, A. V., et B.D. MCPHERSON (2014). Aging as a Social Process: Canadian Perspectives, Don Mills, Oxford University



